



## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DU JEUDI 12 FEVRIER 2015 à 17h30**



### **SOMMAIRE**



1. ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. P 06
2. ADMINISTRATION GENERALE - Rapport d'information concernant le projet d'élaboration du plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération Côte Basque-Adour. P 08
3. ADMINISTRATION GENERALE - Mise en œuvre du nouveau dispositif de dialogue citoyen. P 12
4. ADMINISTRATION GENERALE - Création de la commission extramunicipale du dialogue citoyen. P 15
5. CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine pour le poste d'animatrice de l'architecture et du patrimoine. P 16
6. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'une peinture de Joseph Saint-Germier au musée du Petit Palais à Paris. P 16
7. CULTURE ET PATRIMOINE - Regroupement des salles de cinéma art et essai quai Amiral Sala - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre. P 17
8. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Restauration d'une série d'œuvres - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine. P 17

9. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque - Action culturelle -  
Conférence sur les contes de Gascogne. P 18
10. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne -  
Acceptation d'un don d'ouvrages du Docteur Léon Moynac par la famille  
d'Elissagaray de Jaurgain. P 18
11. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne -  
Acceptation d'un don d'objets de la marque Izarra par Monsieur  
Bertrand Delage. P 19
12. DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport au 31 décembre 2014 sur la  
situation de la Ville de Bayonne en matière de développement durable P 19
46. URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Renouvellement et évolution  
des subventions communales pour les travaux en centre ancien  
(secteur sauvegardé et zone patrimoniale Saint-Esprit). P 21
13. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Demande de subvention auprès du  
Réseau Appui Parents au titre du programme de Réussite Éducative. P 22
14. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Journées 2015 de la petite enfance :  
« les langages de l'enfance ». P 22
15. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Fourniture de repas - Marché en  
groupement de commandes – Approbation de la convention et  
lancement de la consultation. P 23
16. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Règlement des inscriptions scolaires et  
de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2015-2016. P 23
17. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Attribution de bourses municipales  
d'enseignement supérieur – Année scolaire 2014-2015. P 26
18. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Réseau Natura 2000 - Avis  
sur les projets de modification du périmètre du site « L'Adour » et du  
périmètre du site « La Nive ». P 27
19. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Lutte contre le frelon asiatique -  
Nouvelles modalités d'attribution de subventions aux propriétaires  
privés pour la destruction de nids. P 27
20. EDUCATION ET VIE SOCIALE Muséum d'Histoire Naturelle - Convention  
de partenariat avec Bil Ta Garbi pour le jardin de démonstration de  
compostage et de jardinage au naturel. P 28
21. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Muséum d'Histoire Naturelle – Demande  
de prêt de spécimens auprès du musée de Clermont-Ferrand. P 29
22. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Muséum d'Histoire Naturelle – Demande  
de prêt d'un spécimen auprès du musée de Mont-de-Marsan. P 29

23. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Muséum d'Histoire Naturelle – Demande de prêt de spécimens auprès du musée de Montauban. P 29
24. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Association Syndicale du Coteau de Beyris - Participation aux travaux de réfection du revêtement du parking. P 29
25. FETES TRADITIONNELLES - Corso 2015 – Mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes. P 30
26. FETES TRADITIONNELLES - Fourniture en location temporaire de sanitaires et de blocs douches - Signature du marché. P 30
27. FINANCES - Budget principal et budgets annexes - Orientations budgétaires pour l'exercice 2015. P 31
28. FINANCES - Taxe d'habitation des résidences secondaires. P 50
29. FINANCES - Remises gracieuses de créances. P 53
30. FONCIER - Acquisition à la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays Basque d'une partie de parcelle sise avenue du Docteur Gaudeul. P 53
31. FONCIER - Indemnité d'éviction concernant la libération du local commercial et de l'appartement sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble 1 quai Jauréguiberry. P 53
32. MOYENS GENERAUX - Exécution et impression du magazine municipal – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés. P 54
33. MOYENS GENERAUX - Règlement pour l'organisation de jeux-concours. P 55
34. MOYENS GENERAUX - Location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux - Signature des marchés. P 55
35. MOYENS GENERAUX - Mise à disposition de contenants, transport et traitement de déchets communaux – Lancement de la consultation des entreprises et signatures des marchés. P 55
36. MOYENS GENERAUX - Travaux d'entretien des espaces verts - Travaux imprévus et travaux sur programme 2015 à 2018 - Signature des contrats. P 56
37. MOYENS GENERAUX - Patrimoine immobilier - Nettoyage des locaux municipaux années 2015 à 2018 - Signature des marchés. P 56
38. REGIE DES EAUX - Etude énergétique en vue de la rénovation du bâtiment d'exploitation – Demande de subvention auprès de l'ADEME. P 58
39. RENOVATION URBAINE - Signature d'un sixième avenant à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne. P 58

40. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs. P 59
41. RESSOURCES HUMAINES - Directeur du stationnement - Continuité d'un emploi permanent de catégorie A en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. P 59
42. RESSOURCES HUMAINES - Chargé de mission « dialogue citoyen » - Création d'un emploi de catégorie A en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. P 59
43. URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Programme d'Action Foncière - Acquisition d'un terrain sis 74-76 avenue Maréchal Sault - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. P 60
44. URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Institution de servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de la SAFAM à Bayonne. P 60
45. URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions par la Ville. P 67



## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DU JEUDI 12 FEVRIER 2015 à 17h30**

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

**-oOo-**

M. le Maire : Mes chers collègues, je propose que nous ouvrons la séance. Je laisse Mme la Députée s'asseoir pour que nous puissions commencer.

Vous constaterez, comme moi, avec satisfaction, que nous sommes tous présents à ce conseil municipal à l'exception de Mme Juzan qui a des soucis avec son mari en mauvais état de santé et on pense à elle parce que les moments sont extrêmement douloureux pour elle et de Mme Aragon qui a donné pouvoir à M. Etcheto, c'est ce qu'on m'a dit.

Avant d'ouvrir cette séance, je souhaite accueillir les 14 élèves du collège Marracq qui sont dans cette salle. C'est pour nous un plaisir que de vous accueillir, vous les collégiens du collège Marracq, avec vos enseignants qui vous entourent, qui vous encadrent, qui sont présents, parce que d'une part ce n'est pas forcément très fréquent, c'est même assez rare. Parce qu'aussi ça montre l'importance de l'instruction civique dans la formation, sachant qu'elle n'a pas forcément la place qu'on souhaiterait qu'ait cette instruction civique à l'intérieur des programmes et donc c'est une façon que vous avez, vous toutes et vous tous, de voir un petit peu comment se fait le débat dans cette assemblée qui est l'assemblée du conseil municipal de Bayonne. Bienvenus à vous. Lorsque vous quitterez, avant la fin de la séance, vous nous ferez un signe et M. Amestoy, notre directeur de cabinet, vous rejoindra ; on suspendra rapidement la séance pour que vous puissiez sortir sans difficulté. C'est vous qui le déciderez et quand vous l'aurez souhaité.

Mme la Députée veut dire quelque chose.

Mme Capdevielle : Je voulais intervenir à ce sujet pour me féliciter de la présence de ces jeunes de 3<sup>e</sup>, pour vous dire que c'est un projet qui a été monté il y a maintenant trois ans, que j'ai monté avec le Sous-Préfet, de manière un petit peu avant-gardiste, qui est un projet éducatif et citoyen qui concerne toutes les classes de 3<sup>e</sup>. D'abord, on l'a monté avec les collèges de Bayonne, les deux collèges que ce soient Marracq et Camus, l'objectif étant justement de faire pour l'ensemble des classes vraiment, que les élèves aient connaissance du fonctionnement de nos institutions locales et nationales. Tous les délégués des classes de 3<sup>e</sup> de la 5<sup>e</sup> circonscription viendront à Paris. Ils ont déjà été reçus au Conseil général qui a participé et qui participe à l'opération financièrement et donc cette année on a donné beaucoup plus d'ampleur car ça concerne l'ensemble des collèges, 6 collèges de la circonscription. Donc ils seront reçus à ma permanence, ils visiteront également la sous-préfecture et dans quelques jours ils monteront tous à Paris où ils visiteront à la fois l'Assemblée Nationale et le Sénat et je ne le dis pas mais ils auront également quelques autres belles surprises. C'est vraiment très important parce que la plupart de ces jeunes n'ont jamais mis les pieds à la capitale, ne connaissent pas nos institutions. Et d'ailleurs par rapport à ce qui s'est passé au moins de janvier et aux directives du ministère, nous nous sommes rendus compte avec les enseignants et M. Langlais qui est ici, qui est le conseiller principal d'éducation qui est à l'origine du projet, que nous avons finalement été des précurseurs encore une fois, ici, puisque nous avons véritablement monté ce projet de territoire à l'égard des 3<sup>e</sup> et on se rend compte maintenant que les autres classes du collège le sollicitent également. Donc moi je vous remercie, je vous félicite ; c'est important que chaque collectivité puisse participer justement à l'éducation, à la fois civique et citoyenne de nos jeunes qui sont d'ailleurs très demandeurs. Et le représentant de l'Etat participe véritablement aussi à cette opération.

M. le Maire : Merci Mme la Députée pour votre intervention. Je vous propose que nous entendions immédiatement l'ordre du jour de ce conseil mais avant ça, l'appel que doit effectuer notre benjamin Etienne Boutonnet.

M. Boutonnet : Très heureux de la présence de gens plus jeunes que moi pour une fois dans cette salle.

M. le Maire : Merci M. Boutonnet. Je vous propose donc que nous commençons tout de suite l'ordre du jour et ce par l'adoption d'abord du procès-verbal du dernier conseil municipal qui était daté du 16 octobre 2014 que l'on vous a adressé comme à l'accoutumée à domicile.

S'il n'y a pas d'observation particulière sur ce compte-rendu, je vous propose que nous l'adoptions, s'il n'y a pas d'abstentions ou de votes contre. Et je vous remercie et nous passons tout de suite à la lecture des rapports.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire : Rapport habituel où je dois rendre compte des décisions que j'ai prises en qualité de maire de cette ville en application du code général des collectivités territoriales. Généralement vous me faite grâce de la lecture de l'ensemble de ces décisions mais bien évidemment si vous souhaitiez avoir quelques explications, sur l'une de ces décisions, vous pourriez en avoir.

M. Nogues : Je voulais vous demander, M. le Maire, l'autorisation de lire une toute petite déclaration, très, très courte avant de commencer l'ordre du jour si c'était possible.

M. le Maire : Ce n'est pas l'habitude mais si c'est très court et demandé aussi gentiment, allez-y M. Nogues.

M. Nogues : Oui, c'est vraiment très court.

Au nom de la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905 et en vertu du principe du respect de la laïcité, je regrette et je déplore que la majorité municipale se soit affichée ouvertement, publiquement et médiatiquement par la présence de son adjoint à la culture M. Yves Ugalde et de son adjointe solidarité, santé publique et seniors, Mme Christine Lauqué le mardi 6 janvier 2015 à la rue des Basques à Bayonne, aux côtés de M. l'Evêque intégriste ou ultra traditionaliste, c'est comme vous voulez, M. Aillet, pour rendre hommage à l'abbé Louis Edouard Cestac, fondateur de Notre Dame du Refuge à Anglet. Je me fais ici le porte-parole de nombre de Bayonnaises et de Bayonnais gênés, pour ne pas dire plus, par cette divine présence et qui m'ont fait part de leur colère. Comme le disait à juste titre le philosophe Karl Marx, « la religion est l'opium du peuple ». En ces temps agités et difficiles, le peuple a davantage besoin de vrais valeurs républicaines que d'opium. De grâce, messieurs et mesdames les conseillers municipaux, élus du peuple, laissons donc les religieux de tout poil dans leur lieu de culte et rendons l'espace public aux laïcs.

Je vous remercie M. le Maire de m'avoir donné la parole.

M. le Maire : Bon ce n'était pas l'usage. Je ne savais pas de quoi vous alliez parler mais écoutez, ça montre que la parole est libre. Moi je fais faire une réaction très rapide et je souhaiterais qu'il n'y ait pas de réaction derrière mon intervention. Elle sera courte.

Elle consistera à dire que la Ville ne peut pas être indifférente à des manifestations fussent-elles religieuses et si l'évêque quel qu'il soit, et quoi qu'on pense de son action et de sa personne, décide de manifester par une présence devant l'immeuble où est né Edouard de Cestac, outre le fait que c'était un religieux, c'est quelqu'un qui a eu une action caritative exceptionnelle et qui a eu des engagements personnels dans l'église à un moment où j'imagine qu'il n'a pas dû être forcément adoubé et reconnu dans son action à l'époque où effectivement il a pris ces quelques initiatives. Il se trouve qu'il est actuellement dans le cadre d'une procédure de béatification qui est, comme chacun le sait, le préambule à la canonisation, dans le droit canonique. Alors je crois que nous, Ville de Bayonne, et c'est moi qui l'est demandé, j'étais absent j'étais à Paris, sinon j'aurais été là et sans aucun état d'âme d'ailleurs et ma présence n'aurait pas signifié ni une forme d'acceptation à la personne de l'évêque ou quoi que ce soit, mais simplement une façon que la Ville peut avoir de reconnaître l'action qui a été menée par un grand prélat qui s'appelle Edouard de Cestac. Cela vous pouvez ne pas l'accepter mais mettre ça sur le registre de la laïcité, ça me paraît excessif. Cela dit, j'ai entendu votre intervention, je fais la mienne juste pour vous dire qu'il ne faut pas donner d'autre importance à cela : ça s'est passé sur l'espace public, il n'y a pas eu d'autres prises de paroles que quelques mots qui ont été prononcés assez rapidement par les uns et par les autres. Pour ce qui me concerne, je ne vois rien d'anormal qu'effectivement il y ait quelques représentants de la municipalité qui avaient été invités à participer à ce rassemblement, présents à cet instant-là.

Je vous propose que nous commençons l'ordre du jour mes chers collègues.

J'étais en train de vous expliquer que vous alliez peut être me dispenser de la lecture exhaustive de toutes les décisions qui ont été prises depuis la précédente session du conseil municipal mais vous avez la possibilité de demander des explications sur peut-être l'une ou l'autre de ces décisions. Y en a-t-il ? S'il n'y en a pas, je vous propose de considérer que j'ai rendu compte de ces décisions puisque ceci ne donne pas lieu à un vote.

*Pas de vote.*

## **2. Rapport d'information concernant le projet d'élaboration du plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération Côte Basque-Adour.**

M. le Maire : Je vais tenter de résumer un petit peu ce rapport. Ce rapport qui est important évidemment puisqu'on est en train d'expliquer par ce rapport qu'il n'existera plus cinq PLU mais qu'il n'existera plus qu'un seul et même document : le plan local d'urbanisme intercommunal. Au-delà même de cette déclaration, il faut simplement savoir que sur le plan juridique, mais ceci n'est pas forcément le plus important, que le PLUi est une obligation pour ce qui nous concerne, parce que nous sommes une communauté d'agglomération importante, en tout cas suffisamment importante et que les lois, à la fois Grenelle et en particulier le Grenelle 2 et comme la loi plus récente la loi Alur, nous font l'une comme l'autre l'obligation d'élaborer ce plan local d'urbanisme intercommunal. Au-delà même de cette obligation, il faut y voir la possibilité d'intégrer les enjeux de développement durable dans cette démarche de planification. C'est nouveau, c'est même très nouveau.

Les documents d'urbanisme doivent, on le sait maintenant, intégrer tous les objectifs transversaux, et ils sont nombreux, de développement durable. Nous sommes dans notre région en particulier confrontés à un phénomène d'étalement urbain et la lutte contre l'étalement urbain passe par des mesures extrêmement volontaristes. Nous avons beaucoup consommé ici d'espaces agricoles, quelques fois même d'espaces forestiers pour faire du développement, pour faire de la construction et il s'agit aujourd'hui et pas spécialement à Bayonne d'ailleurs mais d'une manière générale dans notre bassin de vie, de considérer désormais toute idée de développement à l'aune de ce que doit être notamment l'objectif de transition écologique de notre territoire.

Le défi climatique comme le défi énergétique nous amènent donc, l'un comme l'autre, à reconsidérer nos politiques publiques. Tout ceci a amené la communauté d'agglomération, qui a la compétence pour l'élaboration de ce PLUi, à mettre en place un dispositif, et l'objet de ce rapport c'est de vous rendre compte de ce où nous en sommes actuellement, dans la maison d'à côté, à la communauté d'agglomération. Le PLUi doit être pensé comme un document intégrateur de toutes les politiques publiques. Qu'il s'agisse de la problématique de déplacement et Dieu sait si elle est, en ce qui nous concerne ici, importante. Il n'y a pas que les intercommunalités à s'intéresser à la question de la mobilité : il y a la Région, il y a l'Etat, il y a le Département, pas spécialement nous, tout le monde.

La problématique de l'habitat, celle de l'économie, je passe de l'environnement, de l'énergie, toutes ces considérations là qui d'ailleurs nous ont amenés à nous engager dans des actions de planification. Je pense au SCoT que nous avons, le schéma de cohérence territoriale ici, qui a été approuvé il y a très exactement un an maintenant.



Nous avons aussi un programme local de l'habitat, autre document de planification qui concerne plus particulièrement la question de l'habitat où on se fixe des objectifs en matière d'habitat, objectifs qui sont nécessaires car nous sommes dans une région où les tensions foncières sont à ce point importantes, que si on n'a pas un PLH, bien évidemment on crée des inégalités extrêmement importantes. Nous avons aussi un plan de déplacement urbain pour gérer la question de la mobilité ; nous avons aussi un plan climat énergie, un PCET dont on parlera d'ailleurs tout à l'heure par la voix de Martine Bisautta dans l'un des rapports qu'elle va nous présenter. Nous sommes donc dans une dynamique transversale et territoriale qu'on n'a jamais connue jusqu'à ce jour.

Ceci nous oblige bien sûr à nous organiser différemment, ceci nous oblige à mettre en place une forme de gouvernance. Dans les rapports entre la communauté d'agglomération d'une part et l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, les cinq communes, nous avons mis, je résume pour ne pas aller plus dans le détail, une forme de pilotage qui est assuré bien sûr à la communauté d'agglomération sous la responsabilité aussi des maires. Donc il existe, c'est la loi qui le prévoit du reste, une conférence intercommunale des maires et ce n'est pas nous qui avons décidé de la créer, c'est la loi qui nous fait obligation de l'avoir : conférence intercommunale des maires qui permet effectivement dans des étapes importantes d'élaboration du PLU de voir la position des maires. Ce sera le cas bien sûr au moment où il faudra arrêter le PLU, ça sera le cas quand effectivement il faudra approuver le PLU où la conférence des maires devra intervenir. On peut imaginer qu'à ce stade il y ait des dissensions parce qu'on n'a jamais travaillé l'urbanisme véritablement ici à l'échelle intercommunale contrairement à ce qu'ont tenté de vouloir dire quelques-uns ou quelques-autres. On n'a pas fait plus mal qu'ailleurs du reste, mais on n'a pas forcément fait mieux de ce point de vue.

Nous aurons bien sûr des conseils communautaires à la communauté d'agglomération qui interviendront à différentes étapes de l'élaboration de ce document et nous aurons les conseils municipaux dont le nôtre où l'on viendra vous rendre compte chaque fois que nécessaire de l'avancement des travaux. Si vous le souhaitez, j'ouvre une petite parenthèse, que l'on fasse une réunion de conseil municipal de travail, une espèce de réunion plénière pour aborder réellement, dans le détail, des phases décisives de l'élaboration de notre PLUi. Si vous souhaitez que ces réunions soient organisées, nous le ferons sans aucune difficulté, bien évidemment. Ceci est valable à la fois pour les conseillers municipaux de la majorité qui ne sont pas directement impliqués dans les problèmes d'urbanisme mais cela est vrai bien sûr pour les conseillers municipaux d'opposition s'ils nous le demandaient, bien évidemment il n'y aurait aucune espèce de difficulté pour satisfaire à cette demande.

Sachant que nous aurons de toute façon l'occasion ici de solliciter votre avis au moment où on va débattre du PADD, c'est-à-dire du projet d'aménagement et de développement durable. Le PADD c'est comme vous le savez, le véritable projet politique ici de l'agglomération et ce sera évidemment capital qu'on puisse en discuter ici. De même nous reviendrons pour l'arrêt du PLUi où l'avis du conseil municipal sera donc également sollicité et puis nous aurons également s'il y avait des difficultés particulières, et ce n'est pas impossible, puisque la loi prévoit le cas où il y aurait un avis défavorable sur les orientations d'aménagement de l'une des communes membres, la possibilité de revenir vers vous également pour peut-être aborder les éléments de dissensions et pouvoir peut être discuter de la façon dont ce PLUi pourra être adopté, la loi prévoyant que le PLUi peut être adopté à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, tout ceci pour faire

abstraction évidemment de l'opposition d'une commune malgré les mesures qui pourraient être prises.

Je termine en disant qu'il y a déjà un comité de pilotage qui fonctionne au niveau de la communauté d'agglomération. Il y a bien évidemment des ateliers qui se réunissent sur les thématiques les plus diverses et il y aura bien sûr, le moment venu, une concertation qui sera réalisée avec les habitants. En fait, on a outre cette concertation qui existe depuis toujours, elle existait du temps du POS, du PLU, elle existera forcément du PLUi. Par contre, l'important de cette délibération à ce stade et de l'avis qui est bien sûr demandé à notre conseil municipal, encore qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport d'information mais on va avoir le débat que vous souhaitez bien évidemment mais l'intérêt c'est de vous faire part des modalités de collaboration, ce n'est pas de concertation, mais de collaboration entre la communauté d'agglomération et chacune des communes concernées.

Voilà comment je voulais résumer autant que possible ce rapport d'information sur l'élaboration de notre PLUi.

Y a-t-il des demandes de prise de paroles ? Oui il y a quelqu'un. C'est M. Etcheto. Et après il y aura M. Iriart.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. A l'issue, j'interviendrai rapidement, je passerai juste la parole à Matthieu Bergé pour me compléter avec une question.

M. le Maire et M. le Président de la Communauté d'agglomération, puisque vous parliez un petit peu avec les deux casquettes ce qui est normal sur ce sujet-là, vous avez raison en attirant l'attention sur le fait que ce rapport, même s'il n'appelle pas de vote, est un rapport important. Même si son sujet je dirai est consensuel, ou sera consensuel je crois à mon avis, il mérite quand même qu'on s'y attarde un petit peu.

Notre groupe souscrit bien entendu pleinement à l'objectif d'élaboration d'un PLUi à l'échelle de l'ensemble de notre agglomération et nous partageons bien évidemment tout ce qui vient d'être dit ou présenté à travers ce rapport.

Nous pensons en effet que le développement urbain doit être conçu, planifié et organisé, et il n'est que trop évident que c'est bien à l'échelle de l'agglomération que l'on trouvera pertinence à le faire pour faire face, vous l'avez dit, aux questions d'étalement urbain, de préservation de l'environnement et du cadre de vie, d'économie des ressources, d'organisation de l'habitat et des transports, le niveau communal n'étant plus aujourd'hui le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste, celui de l'agglomération et le président du SCoT que vous avez été, le sait certainement mieux que tout autre.

Comme le rapport le précise, la loi Alur de 2014 fait obligation à l'agglomération de s'atteler à la tâche. Alors certains se plaisent parfois à critiquer l'Etat ici et là, mais il faut remarquer qu'en matière d'aménagement urbain par exemple, c'est bien l'aiguillon de l'Etat, ici l'aiguillon législatif qui pousse souvent les collectivités locales, parfois conservatrices ou isolationnistes dans le sens du pratique, vous l'avez dit, à être plus intégratrices, plus ambitieuses et plus conformes à l'intérêt général.

Bien évidemment, et c'est aussi un défi, un chantier comme celui-ci n'est pas une mince affaire, au-delà de sa complexité technique, il implique de concilier, d'harmoniser et de mettre en cohérence les visions et même je dirai au sein de notre agglomération un peu particulière, des cultures urbaines parfois très contrastées d'une ville à l'autre de l'agglomération. Alors que l'on sent bien trop souvent, je dirai, une distorsion entre les principes généraux d'une bonne politique urbanistique telle qu'énoncée et reconnue je crois de manière assez consensuelle dans le cadre du SCoT par exemple, et les postures plus locales ou plus opportunistes en la matière, l'élaboration du PLUi doit permettre de définir une politique opérationnelle d'agglomération en la matière.

Je crois aussi qu'il est important, et ce rapport évidemment l'illustre, que la démarche d'élaboration de ce PLUi soit la plus partagée possible, comme cela est proposé à travers ce que vient de nous exposer ce rapport d'information, de manière à ce que les communes et les citoyens puissent se l'approprier du mieux possible. Et à ce titre d'ailleurs, nous apprécions votre proposition d'organiser éventuellement, lorsque le besoin s'en ferait sentir, si j'ai bien compris, des conseils municipaux privés, histoire que la représentation municipale puisse suivre l'évolution de ce travail et répercuter derrière l'information dans la cité. Le rapport n'appelle pas de vote mais sachez que notre groupe évidemment souscrit tout à fait à l'esprit qui dicte ce rapport.

M. le Maire : Merci M. Etcheto.

M. Bergé : C'est une question technique, je suis désolé de la poser en séance plénière mais il se trouve que je n'ai jamais réussi à avoir la réponse lorsqu'on a interrogé les différents services techniques de l'agglomération et de la ville de Bayonne. C'est par rapport au schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne que la ville de Bayonne, que l'agglomération a voté, et dedans justement, il y avait l'accord sur la modification du PLU de certains terrains à vocation économique, les terrains du banc Saint-Bernard. On parle de 20 ha de foncier qui auraient vocation à être industrialisés et ils nécessitent une modification du PLU pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises. Tant que cette modification de PLU n'a pas lieu, on ne peut pas accueillir des entreprises et vu l'urgence économique dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle, je voudrais savoir si cette décision est suspendue à l'adoption du PLUi ou si vous pouviez rapidement travailler à ce que ce PLU soit modifié pour pouvoir permettre l'accueil d'entreprises le plus rapidement possible, sachant que sur le secteur Saint-Bernard, je tiens à le rappeler, ce sont des entreprises qui ne seront pas polluantes, qui seront destinées à l'agroalimentaire, à la biomasse et aux secteurs des énergies marines renouvelables.

M. le Maire : Merci M. Bergé. La réponse est un peu dans votre question. Effectivement s'agissant d'une modification, elle peut être effectuée sans attendre le PLUi. Il ne faut pas que ça porte atteinte à l'économie générale. Ce que vous dites là n'est pas quelque chose qui à première vue, et même certainement, porte atteinte à l'économie générale de notre PLU et donc il ne sera pas nécessaire... et heureusement parce que le PLUi lui, prendra au moins trois ans pour être approuvé, voire davantage. C'est pour dire qu'on ne soit pas bloqué pendant cette période et on aura des modifications du PLU de Bayonne et d'autres communes d'ailleurs qui pourraient être effectuées durant cette période. Martine tu voulais dire quelque chose ? Tu approuves.

J'ai noté ce que vous dites, je vois à quoi vous faites référence et les services vous ont entendu aussi ; enfin, il n'y a pas un problème juridique dans cette affaire et heureusement d'ailleurs parce qu'on est tous d'accord pour faire en sorte que les emplois puissent être préservés, ou créés en l'occurrence puisque c'est plutôt ça. M. Iriart.

M. Iriart : Oui pour gagner un peu de temps donc je ne vais pas reprendre des considérations que vous avez développées dans votre propos introductif, ni celles qu'Henri Etcheto vient de développer, qui n'étaient pas d'ailleurs en contradiction. Donc autant vous dire simplement que nous accueillons favorablement votre proposition d'organiser des temps de travail sur cette question là, au-delà effectivement des saisies obligatoires du conseil municipal parce que, que l'on siège ou pas à la communauté d'agglomération, ce n'est pas notre cas, c'est bien entendu un sujet fondamental qui sera peut être le sujet important du mandat qui vient et qui concerne tous les conseillers municipaux et communautaires.

M. le Maire : Merci M. Iriart. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole puisqu'il n'y a pas lieu de voter, je vous remercie de vos interventions, puisqu'on est d'accord au moins sur la méthode, on verra plus tard pour le reste. Je prends l'engagement vis-à-vis de vous, puisque vous le demandez là d'une manière formelle, d'organiser ces réunions aux étapes décisives de cette élaboration.

*Ce rapport d'information n'appelle pas de vote.*

### **3. Mise en œuvre du nouveau dispositif de dialogue citoyen.**

Mme Destin : La synthèse étant très courte, je vais quand même développer un petit peu, notamment pour tous ceux qui n'ont pas eu connaissance du projet en amont.

Donc l'idée à travers ce dispositif c'est bien une continuité de ce qui a pu être fait sous l'ancien mandat. On parle bien de nouveau dispositif mais c'est avant tout une évolution de ce qui a pu être fait par le passé et les grandes lignes finalement à travers les trois volets, les trois niveaux d'association du citoyen qu'on a voulu déterminer, c'est vraiment donner l'accès aux informations relatives à la vie de la cité pour renforcer l'engagement citoyen en premier lieu. C'est essayer de mobiliser le plus grand nombre de Bayonnais, y compris ceux qui sont les plus éloignés des instances participatives et qui sont finalement reconnus pour leur expertise d'usage, c'est favoriser le débat, l'échange avec le citoyen, avec des cadres sur mesure pour chaque projet qui sont ouverts à la concertation. C'est aussi donner une place privilégiée aux initiatives citoyennes qui viendront nourrir et renforcer ce dispositif. C'est développer aussi des instances et des outils innovants et adaptés, c'est aussi la mise en place d'une commission extra municipale dont la formation suivra puisqu'on a une deuxième délibération ; elle existait déjà mais on va la recréer. C'est vraiment une instance pérenne et dédiée pour animer ce projet dans sa globalité, tout ça dans le but de faire de Bayonne une ville en mouvement, attractive, et innovante, et cultiver une réelle gouvernance participative. Simplement je dirai que la délibération-cadre que je vais présenter là, rapidement, c'est vraiment un cadre de référence mais qu'on a voulu ouvert et évolutif, dont le contenu et la déclinaison se feront en coconstruction évidemment avec les citoyens.

Par délibération en date du 4 juin 2009, la Ville de Bayonne a acté son engagement pour le développement durable de son territoire en lançant l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Aujourd'hui, la Ville de Bayonne réaffirme sa volonté de mener une démarche de gouvernance participative, avec un nouveau dispositif de dialogue citoyen, encourageant et valorisant une citoyenneté active. En conclusion, la Ville de Bayonne souhaite s'orienter vers un dispositif de dialogue citoyen permettant une organisation de la participation, sur mesure, adaptée aux besoins d'une relation de proximité quotidienne, tout comme aux temps spécifiques des projets de la Ville, et débattue avec les citoyens eux-mêmes. Ce dispositif sera évolutif afin de pouvoir s'adapter aux nouveaux besoins et aux réglementations, grâce à l'expérimentation et l'évaluation régulière. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre du nouveau dispositif de dialogue citoyen.

M. le Maire : Merci Mme Destin de la présentation de ce rapport. Des demandes d'explication ? Des interventions ? M. Iriart.

M. Iriart : Ce thème de la démocratie participative ou du dialogue citoyen, peu importe la manière dont on l'intitule, a été pour nous très présent dans le débat tout au long de la campagne électorale et récemment aussi depuis les élections, on s'est exprimé à plusieurs reprises pour suggérer effectivement une expérimentation, par exemple en matière de budget participatif, pensant qu'en particulier la politique de la ville pouvait bien se prêter à cet exercice. Donc je ne vous cache pas que c'est avec un grand intérêt et une grande attention que nous avons pris connaissance de ce rapport, des explications qui nous ont été données dans le cadre de la commission préparatoire. On y trouve plusieurs points intéressants que je voudrais reprendre très rapidement.

Tout d'abord la référence à cette possible mise en place d'un budget participatif, voilà nous sommes contents effectivement, en cohérence d'ailleurs de ce que vous nous aviez indiqué oralement, de le voir s'inscrire officiellement dans les perspectives de ce projet ; l'ambition des objectifs affichés dans ce rapport, qui dépassent les habituelles pratiques limitées à l'information ou à la consultation et qui vont jusqu'à imaginer des dispositifs allant jusqu'à la coproduction ou la codécision ; le principe d'une constitution d'une commission municipale pour organiser cette réflexion, le principe de la parité de la composition de cette commission extramunicipale, le principe du tirage au sort pour la participation du citoyen non élu, le principe d'élargir la représentation de ces citoyens aux résidents bayonnais non européens au-delà des seules listes électorales ; et le principe d'élargir cette démarche en l'extrayant du seul positionnement dans le cadre de l'Agenda 21, tel qu'il fonctionnait maintenant et pour embrasser finalement l'ensemble des politiques et les thèmes de la vie municipale. Donc autant de points que nous approuvons et qui nous amèneront à voter en faveur de ce rapport et du suivant, qui est lié, puisqu'il fait référence à la mise en place de la commission extramunicipale.

En deux mots, en commission préparatoire, on a déjà eu un petit début de discussion donc, là vous faites le choix de fixer par ce rapport un cadre large, exprimé en termes de principe et d'orientation et de confier en fait à la commission extramunicipale le soin de décliner de façon opérationnelle l'ensemble de ces orientations, de jouer presque une fonction, si on en lit le contenu des éléments. Donc, c'est presque pour jouer une fonction de comité de pilotage de l'ensemble de ce dispositif dans le respect bien évidemment du règlement qui fixe les prérogatives des commissions extramunicipales, d'où l'explication de ce rapport qui ne reste encore pas opérationnel mais qui fonde ce choix-là sur le fait de confier à la commission le soin d'en définir même la conception.

Au sein de la commission, on a aussi évoqué l'évaluation des démarches préalablement initiées dans le rapport sur le développement durable qu'on verra tout à l'heure, donc je n'y reviendrai pas à ce moment-là. Il est mentionné des résultats en-deçà des attentes. Je pense qu'il sera bon, à la mise en place de la commission municipale qu'on puisse s'appuyer sur ce bilan pour en tirer bien évidemment les enseignements. Donc j'ai exprimé que l'ambition contenue dans la rédaction de ce rapport fait supporter ou peser une responsabilité de notre point de vue très importante, sur cette commission extramunicipale, sur les adjoints et les délégués de votre majorité, et l'ensemble des services, qui nécessitera sans nul doute, beaucoup de réunions et de discussions.

Nous sommes de notre côté prêts à nous engager pleinement dans cette démarche et contribuer à ce que le niveau d'exigence que vous mettez dans ce rapport soit effectivement tenu sur la durée du mandat.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Mme Bisauta a demandé la parole et Christian Millet-Barbé.

Mme Bisauta : Juste pour dire effectivement qu'il y avait eu un rapport où on s'était attaché à mesurer ce qui avait été l'expérience passée, en ce qu'elle avait apporté de positif et des difficultés aussi qu'on avait pu rencontrées, donc ça permet d'évoluer. Je voudrais juste, après les débats, je ne veux pas participer aux débats, mais je voudrais quand même rappeler que la première charte de participation citoyenne a été entièrement écrite par des Bayonnais, qu'une charte a été signée en 2010 et qu'il y a eu un travail de cette délégation, il existait déjà une commission extramunicipale où nous siégeons élus et citoyens à parité. Moi je voulais quand même remercier et saluer le travail qui a été mené par l'ancienne délégation citoyenne en fonction jusqu'à cette année, parce que ça n'a pas toujours été simple ; ils ont assuré énormément de concertations, toutes n'ont pas été reconnues ou n'ont pas eu l'écho qu'elles méritaient. Je rappelais que tant sur Breuer, sur Marinadour par rapport à tout le chantier de mobilité, comme ça de tête, il y a eu de nombreuses concertations qui ont été menées par eux. Ils ont été garants de la concertation et le ministère était venu voir sur place lorsque nous participions au Grenelle des ondes, ils ont fait un travail important et ils ont assuré des dizaines et des dizaines d'assemblées de secteur dans les quartiers. Donc je ne voudrais pas que l'on oublie leur action, il convient de la saluer au moment où le dispositif évolue parce qu'ils ont œuvré pour cette première étape de participation citoyenne à Bayonne de façon remarquable.

Mme Destin : Simplement pour rajouter par rapport à ce que dit Martine, on les a rencontrés à deux reprises pour leur présenter évidemment le projet et ils feront partie bien évidemment de la transmission et de l'évolution et on compte bien sur eux pour être forces de propositions et faire part du bilan qu'ils tirent également de tout ça pour faire évoluer le dispositif.

M. le Maire : Un remerciement que je voulais faire mais il valait mieux qu'il vienne de Martine Bisauta qui a effectivement managé ce dossier dans le cadre de l'Agenda 21. Christian Millet-Barbé.

M. Millet-Barbé : Oui, mes chers collègues vous faisiez allusion tout à l'heure à la politique de la ville en disant qu'effectivement il était nécessaire que la politique de la ville s'inspire du processus de participation citoyenne qui nous est proposé ce soir.

Alors pour information, en effet sur les deux territoires prioritaires de la politique de la ville, il va falloir mettre en place des conseils citoyens, c'est obligatoire, c'est la loi, donc on est en train de travailler à l'articulation de l'intervention de ces deux conseils citoyens et donc de ce qui nous est proposé ce soir, en particulier on peut penser que les conseils citoyens pourront être amenés à siéger au sein de la commission extramunicipale du dialogue citoyen.

Cela dit pour illustrer concrètement la question des budgets participatifs, d'ores et déjà par le GIP DSU et donc en lien avec Florence Destin qui pilote l'ensemble de ce dialogue citoyen, et bien un budget participatif va être mis en place dans les deux, trois semaines qui viennent sur Saint-Esprit pour la mise en œuvre du programme partiel d'intervention sur Saint-Esprit. Puisque vous savez qu'une étude l'an dernier a été réalisée sur les problématiques de Saint-Esprit, une étude tout azimut, à la fois sociale, culturelle, associative, commerce, enfin bref tous les thèmes ont été abordés et nous avons donc choisi de mettre en œuvre, d'ores et déjà, une partie des préconisations de cette étude, qui est l'étude du cabinet Place et donc sur le domaine de la jeunesse et sur le domaine de la culture, un budget participatif va être proposé aux habitants du quartier.

M. le Maire : Voilà une illustration, déclinaison de ce que cela peut donner sur un sujet : la politique de la Ville. Mme Destin vous voulez dire un dernier mot ?

Mme Destin : Non c'était pour lire la deuxième délibération, car on ne l'a pas lu. On a parlé de la commission mais je n'ai pas lu la délibération.

M. le Maire : On va voter Mme Destin. Alors ça n'a pas l'air d'être un vrai problème mais je dois mettre aux voix. Il n'y a pas d'abstentions, il n'y a pas de vote contre. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité sur cet important rapport.*

#### **4. Création de la commission extramunicipale du dialogue citoyen.**

Mme Destin : Les commissions extramunicipales sont des instances consultatives et de concertation permettant d'associer conseillers municipaux, représentants d'associations et personnalités ayant des compétences particulières dans les domaines traités par celles-ci. Dans ce cadre et en complément des délibérations du 5 juin, du 17 juillet et du 11 décembre 2014, il est demandé au conseil municipal de procéder à la création, pour la durée du mandat, de la commission extramunicipale « du dialogue citoyen » et de fixer la liste de ses membres, à savoir : dix conseillers municipaux (sept pour la majorité, deux pour Bayonne Ville Ouverte et un pour Baiona 2014 avec le Front de Gauche) et dix habitants (collège citoyen), qui seront désignés ultérieurement par tirage au sort.

Donc je crois que vous avez la liste des membres.

M. le Maire : Oui, je la donne parce qu'effectivement ce sont les retours que vous avez effectués auprès de notre secrétariat.

Pour ce qui concerne les sept représentants de la majorité municipale les noms sont les suivants : Florence Destin, Sophie Castel, Monia Belbaraka, Valérie Taieb, Philippe Escapil-Inchauspé, Alain Lacassagne, Jérôme Aguerre.

Les deux personnes qui représenteront la liste Bayonne Ville Ouverte sont : Christian Murat, Marie Picard-Felices.

Et enfin pour la liste Baiona 2014 avec le Front de Gauche, il s'agit de Jean-Claude Iriart.

Je pense que si vous ne dites rien, c'est que ça confirme ce que vous aviez proposé, sûrement d'ailleurs. Maintenant je mets à la discussion si vous souhaitez qu'il y ait un débat, encore que M. Iriart tout à l'heure a fait une intervention qui concernait aussi la commission. S'il n'y a pas de questions on met aux voix aussi, la constitution de cette commission sur la base de ce que je viens d'énoncer. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **5. Label Ville et Pays d'art et d'histoire - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine pour le poste d'animatrice de l'architecture et du patrimoine.**

Mme Castel : Conformément à la convention signée avec l'Etat pour l'attribution du label Villes et Pays d'art et d'histoire, la Ville de Bayonne a procédé en septembre 2014 au recrutement sur concours d'un animateur de l'architecture et du patrimoine. En l'occurrence à Bayonne le lauréat de ce concours est une lauréate, donc Mme Germaine Auzeméry-Clouteau, a rejoint le service de la direction du Patrimoine et de la Culture le 15 janvier, et elle a été présentée aux membres de la commission Culture, Patrimoine, Jumelage et Animations lors de sa dernière réunion, vendredi de la semaine dernière.

La Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine peut participer à hauteur de 50 % au financement du coût du poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine (détail en note explicative de synthèse). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention auprès des services de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

M. le Maire : Merci Mme Castel. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? On peut mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **6. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'une peinture de Joseph Saint-Germier au musée du Petit Palais à Paris.**

Mme Castel : Le musée du Petit Palais organise prochainement une exposition consacrée au tricentenaire de l'Opéra Comique. A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt d'une œuvre de Joseph Saint-Germier : « La Navaja ». Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction Générale des Patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.



M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **7. Regroupement des salles de cinéma art et essai quai Amiral Sala - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.**

M. Ugalde : En vue de la réalisation du projet d'extension et de restructuration de « l'Autre Cinéma » sis quai Amiral Sala, la Ville de Bayonne a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe Atelier d'Architecture Randja. Au vu de la complexité du projet et de la nécessité d'assurer un suivi détaillé du chantier, le maître d'œuvre souhaite confier une part de ses missions à la Scp Piquet Patricia et Grossin Eric, architectes DPLG. La répartition des honoraires, détaillée en note explicative de synthèse, se trouve donc modifiée. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe Atelier d'Architecture Randja, fixant la nouvelle répartition des honoraires, cet avenant étant sans incidence financière.

Je voudrais simplement situer cette délibération dans un contexte un petit peu plus large, M. le Maire et dire que les appels d'offres sont effectivement en cours sur ce chantier, donc il est raisonnable que nous nous interrogeons sur l'évolution. J'indique à mes collègues que le choix des entreprises va être effectif entre la fin du mois de mars et la moitié du mois d'avril, le début des travaux est programmé pour le mois de juillet 2015 et la réception de ces travaux pour l'automne 2016. A signaler bien sûr aussi que tout cela est à situer dans un contexte plus général, vis-à-vis du DIDAM qui va aussi ouvrir, je parle là de l'ancienne Direction des Affaires Maritimes mais M. le Maire aura l'occasion de revenir sur ce que nous considérons aussi comme un signal fort de ce que nous attendons de la réappropriation du fleuve, côté rive droite en particulier, toute proportion gardée bien sûr. On en converse souvent avec M. le Maire, il est évident que l'axe sur cette notion de réappropriation du fleuve entre Bordeaux, Bayonne, Bilbao serait tout à fait pertinent et il y a là tout un enjeu nouveau d'urbanisme mais aussi bien sûr de vie culturelle, de lien social, bref, pour la rive droite et Saint-Esprit, au sens plus restrictif peut être, il y a un bel enjeu, un bel enjeu dont cette reconstitution des cinémas et le voisinage du DIDAM peuvent être des acteurs absolument déterminants. Voilà M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. Ugalde pour ce rappel du calendrier, puisque c'était nécessaire. Y a-t-il d'autres questions, sinon on met aux voix. Des abstentions, des votes contre cet avenant ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **8. Musée Bonnat-Helleu - Restauration d'une série d'œuvres - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.**

Mme Castel : Le musée Bonnat-Helleu, musée des beaux-arts de Bayonne, entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections afin d'assurer la conservation des œuvres. Au cours du premier trimestre 2015, 13 dessins d'Henri Zo, 17 dessins appartenant à la collection municipale, 1 huile sur toile de Casimir Saint-Pierre, 1 aquarelle d'Achille Zo et 1 huile sur toile de Marie Garay seront restaurés. Le montant total des travaux de restauration s'élève à 16 487,00 € HT.

Ces travaux pouvant bénéficier des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Aquitaine, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de cette dernière une subvention au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre cette demande de subvention ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **9. Médiathèque - Action culturelle - Conférence sur les contes de Gascogne.**

Mme Taieb : La Médiathèque de Bayonne, dans le cadre de la manifestation « Irakur ! », va programmer, au mois de mai 2015, une conférence sur les contes de Gascogne animée par Guy Latri, professeur émérite de l'Université de Bordeaux Montaigne. La Ville de Bayonne prend en charge la rémunération de ce conférencier pour un montant de 245,00 € bruts, ainsi que ses frais d'hébergement et de restauration.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions détaillées en note explicative de synthèse, dans le cadre de cette action culturelle de la Médiathèque.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

### **10. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acceptation d'un don d'ouvrages du Docteur Léon Moynac par la famille d'Elissagaray de Jaurgain.**

Mme Taieb : La famille d'Elissagaray de Jaurgain souhaite offrir à la Ville de Bayonne deux manuscrits et deux ouvrages imprimés, ayant appartenu à leur parent, le Docteur Léon Moynac, qui fut chirurgien de l'hôpital Saint-Léon. Pour de nombreuses raisons, détaillées en note explicative de synthèse, liées à l'enrichissement des collections du musée, le don de la famille d'Elissagaray de Jaurgain, dont la valeur d'assurance est estimée à 2 000 €, trouve donc toute sa place au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, la famille d'Elissagaray de Jaurgain.

M. le Maire : Merci. A travers ce rapport, on l'a vu dans la note explicative de l'importance du travail fait par le Docteur Léon Moynac auquel on a décerné une voie publique, une rue et qui a été un très grand médecin, de réputation internationale, comme on en a eu d'autres d'ailleurs, je pense au Docteur Delay et d'autres aussi, et il paraissait intéressant effectivement de pouvoir bénéficier de ces collections, qui présentent un intérêt scientifique m'a-t-on dit et qui vont rejoindre le Musée Basque. Sachant qu'il ne faut pas être surpris que l'on soit en conseil municipal amené à délibérer pour le Musée Basque parce que nous sommes propriétaires, Ville de Bayonne, de l'intégralité des collections du musée, en réalité d'une bonne partie, je ne devrais pas dire l'intégralité parce qu'il y a des collections d'Etat mais surtout également des murs. Et lorsqu'il y a des dons, bien sûr c'est la Ville qui les accepte pour ensuite les remettre à disposition du musée. Même chose pour le rapport qui suit.

*Adopté à l'unanimité.*

## **11. Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne - Acceptation d'un don d'objets de la marque Izarra par Monsieur Bertrand Delage.**

Mme Taieb : Vivement intéressé par l'exposition « Izarra : un siècle d'histoire et de secrets », M. Bertrand Delage souhaite offrir à la Ville de Bayonne une trentaine d'objets liés à l'histoire de la marque Izarra. Ce don de 30 objets (valeur d'assurance de 10 000 €), qui permet d'enrichir les collections de la Ville liées à son histoire industrielle au 20<sup>e</sup> siècle, trouvera toute sa place au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, M. Bertrand Delage.

M. le Maire : Merci. On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire : Le rapport qui suit est un rapport qui va être présenté par Mme Martine Bisauta. Il s'agit d'un rapport sur la situation de la Ville de Bayonne en matière de développement durable. C'est le rapport n° 12. En préparant ce conseil municipal, il m'est apparu qu'il était souhaitable que le rapport 46, c'était d'ailleurs le dernier rapport de notre conseil municipal qui va être présenté par M. Lacassagne concernant le renouvellement et l'évolution des subventions communales pour les travaux en centre ancien soit regroupé avec ce rapport. Vous en comprendrez immédiatement, si ce n'est déjà le cas d'ailleurs, les raisons parce qu'il y a beaucoup de développement durable ou d'actions durables dans la façon dont on a voulu réécrire le règlement d'interventions de la ville pour les travaux dans le centre ancien.

Sinon c'est Mme Bisauta qui va commencer par présenter le rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

## **12. Rapport au 31 décembre 2014 sur la situation de la Ville de Bayonne en matière de développement durable.**

Mme Bisauta : La loi du 12 juillet 2010 prévoit que dans les communes de plus de 50 000 habitants, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable. Bayonne bien que non concernée par cette disposition s'est engagée depuis plusieurs années à saisir cette opportunité pour présenter un rapport sur sa politique publique du développement durable. Ce rapport témoigne de l'investissement constant de la Ville par rapport aux cinq finalités du développement durable, notamment la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ainsi que l'épanouissement de tous.

L'Agenda 21 bayonnais est ainsi un véritable catalyseur de la mobilisation territoriale, et d'ailleurs tout à l'heure quand vous avez évoqué le PLUi et la nécessité que l'énergie soit au cœur du projet urbain et de même en parlant tout à l'heure des actions concrètes liées directement au développement durable, cela montre bien que dans toute la politique qui est menée par la municipalité, il y a maintenant une véritable cohérence. Mobilisation territoriale qui a renforcé également l'action des services de la collectivité, pour une administration toujours plus exemplaire.

Il s'appuie sur une gouvernance participative et partagée, et là aussi on a vu que nous étions en train d'impulser une évolution importante en la matière avec ce nouveau dialogue citoyen, notamment avec les habitants, dont la mise en œuvre est la clé de voûte du projet de la Ville.

Après en avoir débattu, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport au 31 décembre 2014, annexé à la présente délibération sur la situation de la Ville de Bayonne en matière de développement durable.

Je voudrais juste rajouter une information : le 23 avril aura lieu à la Maison des associations un forum 21 puisque nous sommes en fin du premier Agenda 21, la première phase est terminée. Nous allons construire un deuxième Agenda 21 et je voudrais dire à cette occasion qu'il y aura une conférence le soir avec Jean Jouzel qui fait partie du GIEC, le groupe des experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat qui a été co-prix Nobel de la Paix en 2007, qui est un expert reconnu, qui a ouvert d'ailleurs les assises de l'énergie récemment à Bordeaux et qui nous a fait le plaisir d'accepter de venir faire une conférence à Bayonne qui sera bien sûr ouverte à tout le monde, très intéressante sur le dérèglement climatique que nous connaissons. Nous ferons une focale plus particulière sur le territoire aquitain particulièrement vulnérable, c'est maintenant reconnu et je crois qu'on a besoin d'avoir des débats et des réflexions autour de ce thème.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta sur ce rapport n° 12. M. Iriart.

M. Iriart : A l'occasion de ce rapport qui n'appelle pas de vote si je comprends bien. On prend acte simplement c'est ça ?

M. le Maire : On prend acte M. Iriart.

M. Iriart : Je voulais simplement dire à l'occasion de ce rapport donc et l'indiquer publiquement que nous étions de notre côté très favorable à la poursuite de la démarche de l'Agenda 21, donc après effectivement la phase d'évaluation qui est prévue et la phase un peu de redéfinition aussi des opérations. En commission on a eu un début de discussion sur cette affaire-là et je pense qu'effectivement à la lumière d'un peu tous les Agendas 21 qui ont été mis en place dans différentes collectivités, il est souvent ressenti l'intérêt de resserrer aussi les actions sur des objectifs très opérationnels évaluables et très ciblés aussi sur les compétences propres de la collectivité. Donc d'éviter peut-être de grandes orientations qu'il est peut-être difficile après de décliner et puis de se focaliser sur des objectifs très concrets sur lesquels la Ville est en capacité effectivement d'avoir la main et de pouvoir mener ces opérations à bien.

Mme Bisauta : C'est effectivement l'état de notre réflexion avec je pense, ce sera au cœur de cet Agenda 21, une focale particulière par rapport à tout ce que sont les enjeux du dérèglement climatique, mais autour de ça, on a l'énergie, on a la protection des ressources, on a l'eau, des tas d'éléments qui rejoignent. Bien sûr vous serez, si vous le souhaitez, étroitement associés à l'élaboration de cette nouvelle stratégie et de ce nouveau plan d'action, sachant que sur le premier plan d'action comme le montre le rapport, 2/3 des actions ont connu aboutissement, certaines sont en cours et de longue durée.

On a renoncé pour des raisons très particulières à certaines d'entre elles, parce que ce n'était pas opérationnel ou cela mettait en œuvre des partenaires où on avait moins la main dessus, mais bien sûr c'est un travail collectif auquel on tient beaucoup parce qu'il est important que les élus y participent ; il est important que les citoyens y participent et il est important que l'administration et les agents de la Ville de Bayonne y participent aussi. C'est vraiment un travail qui met en mouvement beaucoup de monde.

M. le Maire : Merci. On peut donc donner acte.

*Pas de vote.*

Alors comme je l'ai suggéré tout à l'heure, il m'est apparu que le rapport 46 que va nous présenter M. Lacassagne, soit remonté car il est, me semble-t-il, l'illustration de notre souhait d'introduire la transition énergétique au cœur de nos politiques publiques et notamment dans la réhabilitation du centre ancien.

#### **46. Renouveau et évolution des subventions communales pour les travaux en centre ancien (secteur sauvegardé et zone patrimoniale Saint-Esprit).**

M. Lacassagne : La qualité de la réhabilitation dans le centre ancien implique la réalisation de travaux spécifiques qui s'avèrent souvent plus onéreux que des travaux classiques. Dès 1994, la Ville de Bayonne a mis en place l'attribution de subventions, qui viennent souvent en complément des aides à la réhabilitation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et qui ont été adaptées à plusieurs reprises pour suivre l'évolution des prix ou intégrer de nouveaux types de travaux. Ainsi, il est proposé de faire évoluer le règlement d'attribution des subventions communales, tel que détaillé en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions portant sur le renouvellement et l'évolution des subventions communales pour les travaux en centre ancien (secteur sauvegardé et zone d'intérêt patrimoniale de Saint-Esprit) et d'adopter le règlement d'attribution des subventions communales (joint à la note explicative de synthèse) et la convention type qui précise les modalités et conditions d'obtention des subventions. Ce nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

J'ajouterai, M. le Maire, que toutes ces modifications ont été présentées lors de la commission développement durable et urbanisme et cela concerne des critères que nous avons établis et notamment par rapport à la performance thermique et énergétique avec notamment l'utilisation de matériaux d'isolation et de matériaux écologiques. Et également inciter toutes les copropriétés à des études thermiques parce qu'avant de réaliser les travaux, il faut déjà faire un diagnostic mais aussi en matière de sécurité incendie ou de curetage dans l'ensemble des immeubles. Voilà M. le Maire ce rapport qui a été présenté en commission.

M. le Maire : Merci M. Lacassagne de cette présentation. Pour certains d'entre nous qui sommes là depuis quelques années, et où on a régulièrement à adopter des délibérations qui portent sur le soutien à apporter à la ville, à la réhabilitation du centre historique dans ce règlement d'intervention on voit une petite révolution, je ne dirai pas copernicienne, mais quand même une bonne révolution sur les conditions dans lesquelles les subventions sont délivrées puisqu'on est en train nettement de favoriser toutes les solutions qui touchent à la transition énergétique, et ça c'est loin d'être secondaire.

Cela a aussi pour effet que les travaux qui ne participent pas à cette idée, eux seront moins subventionnés, voire même pas subventionnés, et ça va peut-être amener évidemment certains propriétaires à ne pas très bien comprendre notre démarche puisqu'ils vont peut-être percevoir des sommes moins importantes que celles qu'ils espéraient puisque nous considérons que nous, il faut bien sûr mettre l'accent sur tous les travaux qui sont certes patrimoniaux mais aussi qui participent à la performance énergétique.

Voilà merci. S'il n'y a pas de questions, on met aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **EDUCATION ET VIE SOCIALE**

### **13. Demande de subvention auprès du Réseau Appui Parents au titre du programme de Réussite Éducative.**

Mme Martin-Dolhagaray : Je tiens à amener une petite précision juste avant de lire ce rapport puisque j'avais été interrogée à ce sujet lors de la réunion plénière. Le réseau Appui Parents fait partie donc du PRE qui est subventionné par plusieurs organismes, c'est-à-dire l'Etat, le GIP DSU, la CAF mais par contre le Réseau Appui Parents est financé par la CAF exclusivement. C'est la précision que je tenais à vous apporter.

La commune de Bayonne a signé avec l'Etat un programme de réussite éducative dans le cadre de la politique de la ville. Pour amplifier cette dimension d'accompagnement des familles, la ville de Bayonne sollicite trois subventions auprès du Réseau Appui Parents (RAP) au titre de l'année 2015 (détails en note explicative de synthèse). Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions auprès du Réseau Appui Parents et à signer tous documents utiles.

M. le Maire : Merci. Pas de questions ? On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **14. Journées 2015 de la petite enfance : « Les langages de l'enfance ».**

Mme Bensoussan : Pour la quatorzième année consécutive, la Ville de Bayonne organise, du 14 au 22 mars 2015, les Journées de la petite enfance sur le thème « Les langages de l'enfance », détails en note explicative de synthèse. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions permettant de recourir aux intervenants dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse ; d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le syndicat mixte pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel pour l'organisation des concerts et d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès des organismes intervenant en matière de petite enfance (Conseil général – Caisse d'allocations familiales – Réseau Appui Parents) des subventions aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport on met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **15. Fourniture de repas - Marché en groupement de commandes – Approbation de la convention et lancement de la consultation.**

Mme Martin-Dolhagaray : La Ville de Bayonne assure un service de restauration en liaison froide dans 25 établissements scolaires de la commune ainsi que dans les 3 crèches municipales. Le CCAS de Bayonne assure le même service pour le portage à domicile et les établissements d'accueil de personnes âgées dont il a la charge. Les marchés de prestation actuels, venant à expiration au 31 juillet 2015 et au 31 août 2015, il convient de procéder à une nouvelle consultation. La Ville et le CCAS ont décidé de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence commune, en recourant à un « groupement de commandes » (détails en note explicative de synthèse). Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Bayonne, ainsi que de toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre ; sur la base du dossier de consultation d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert ; en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu dans ce cadre et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. le Maire : Merci. Ce qui est assez impressionnant, Mme Martin-Dolhagaray, c'est le nombre de repas qui sont concernés ici, qui concerne les écoles, 950 000 repas pour les écoles, 63 000 pour les crèches, 176 000 pour le portage à domicile qui est effectué et 219 000 pour les établissements de personnes âgées, auxquels il faut rajouter les goûters etc... Assez impressionnant que l'addition de ces nombres de repas qui sont d'ailleurs, évidemment je ne sais pas si ça jouera dans la procédure d'attribution du prochain marché, mais qui sont actuellement de qualité et personne ne se plaint de la qualité des repas servis, et dans les cantines et dans les maisons de retraite.

Mme Martin-Dolhagaray : Tout à fait. D'ailleurs il y a des composantes bio qui sont systématiquement proposées dans les repas ainsi qu'un pain bio systématiquement également.

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas de questions, on passe aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **16. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2015-2016.**

Mme Martin-Dolhagaray : Par délibération du 29 mars 2012, le conseil municipal a validé le principe de la mise en place de la sectorisation des écoles et a approuvé les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation. Ce règlement a régulièrement fait l'objet d'ajustements (28 mars 2013 et 6 mars 2014). Aujourd'hui, il apparaît opportun d'envisager des adaptations du dispositif, afin d'une part, de faciliter la démarche des familles et d'autre part, de favoriser une lisibilité anticipée des prévisions d'effectifs.

Ainsi, il est proposé de modifier le règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation en appliquant une nouvelle procédure d'inscription pour les élèves entrant en cours préparatoire et en programmant un calendrier avancé de la campagne d'inscription scolaire (détails en note explicative de synthèse). En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2015-2016, tel que joint en annexe à la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Je crois que nos jeunes collégiens vont nous quitter. Alors on va les laisser sortir tranquilles. Il faut qu'il rentre chez eux aussi et ils ont du travail. En tout cas merci de votre visite. Au revoir.

On va reprendre. Les personnes qui sont à l'arrière dans le Salon carré peuvent peut-être avancer s'ils le souhaitent. Sinon, on prend les questions car on venait d'entendre le rapport de Mme Martin-Dolhagaray, on était sur le rapport 16. Y a-t-il des questions ? Oui il y en a : M. Duzert.

M. Duzert : M. Le Maire, chères et chers collègues, pour aborder cette délibération, je voudrais reprendre les propos présentant cette délibération annuelle du CM du 06 mars 2014 : « Après deux années de mise en œuvre, des ajustements au dispositif tels que présentés en note de synthèse sont à envisager, pour tenir compte de l'évolution de la diversité des situations rencontrées et afin de préserver l'équilibre des groupes scolaires et la mixité sociale. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2014-2015 ». C'était il y un an.

Alors, oui, effectivement, rien n'a changé à part les ajustements techniques. Votre majorité est complètement hors-sol. Vous n'avez aucun respect des demandes portées par les manifestants devant l'école de la Citadelle, quelques parents inquiets demandant des moyens pour leurs enfants, et surtout un groupuscule de manifestants s'encanaillant pour récupérer ces revendications.

Effectivement, M. Le Maire, vous avez décidé de ne rien lâcher et de rester droit dans vos bottes. A la lecture de ce document, aucune proposition construite pour équilibrer harmonieusement les flux d'effectifs. Les signaux remontant de plusieurs écoles sont pourtant alarmants. Vos représentants ne vous ont pas tout fait remonter : Citadelle, Marie-Curie, pour ne citer que ces deux-là sont sur le fil du rasoir, toutes deux sur la rive droite. Le seuil de 100 élèves n'est et ne sera certainement pas atteint à la Citadelle, mais c'est sur plusieurs années qu'il faut prévoir la pérennité de ces effectifs et la conséquence sur le nombre de classes. Déjà dans les années 2000/2010, ces seuils étaient tangents et je me rappelle n'avoir jamais vu aucun représentant de la municipalité aux conseils d'école, j'y siégeais, cela vous aurait permis de réellement prendre en compte cette problématique. Effectifs insuffisants imposés volontairement à Marie-Curie, école de proximité par excellence, où les classes à plusieurs (trop) de niveaux deviennent délicates à gérer. Une classe regroupant petite, moyenne, grande section avec CM1 et CM2 de 27 élèves pose un questionnement fort sur l'application pédagogique. Certaines familles ne seraient pas assurées de pouvoir inscrire tous les membres d'une même fratrie, les potentialités pour ouvrir une troisième classe existent, les équipes pédagogiques et les parents veulent aussi être entendus.



Cette délibération, où le périmètre des secteurs n'a pas été réévalué depuis 2 ans au moins, indique très clairement votre perception des enjeux de la réussite scolaire de nos enfants bayonnais et autres. Vous manquez clairement d'ambition et d'écoute. Nous vous réclamons une intervention forte de la puissance publique pour regarder plus finement les évolutions de ces dernières années ainsi que les projections sur les programmes immobiliers actuels. Nous vous exhortons à ouvrir d'urgence un dialogue avec tous les acteurs concernés.

Nous sommes prêts à travailler à actualiser l'outil le plus pertinent, à notre échelle municipale, qu'est la révision des contours de la carte scolaire pour permettre d'y avoir des effectifs favorisant un meilleur travail pédagogique et un meilleur vivre ensemble.

Faites attention, dans cette salle, certains doivent déjà peindre les banderoles pour partir manifester et prendre en otage les véritables victimes de vos imprévoyances.

Nous ne pouvons voter cette délibération en l'état puisqu'elle verrouille déjà le levier de la sectorisation pour la rentrée 2015. Merci.

M. le Maire : Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris mais bon. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Mme Martin-Dolhagaray, après je dirai quelques mots.

Mme Martin-Dolhagaray : Oui juste une précision justement par rapport à Marie Curie. C'est une école pour laquelle nous travaillons énormément en ce moment, dont j'étais au conseil d'école lundi soir. Nous sommes tout à fait conscients qu'il y a un problème d'effectifs. J'ai travaillé hier après midi avec l'inspectrice à ce sujet, nous y avons passé beaucoup de temps. Donc cette sectorisation par contre est arrêtée à l'heure actuelle mais c'est vrai que nous sommes en pleine carte scolaire, nous sommes en pleine inscription, rien n'est figé et à l'heure actuelle nous travaillons.

M. le Maire : Très bien. J'ai écouté ce que vous disiez, j'étais en train de me demander si vous vous adressiez au bon interlocuteur. Les moyens dans les écoles : les villes s'occupent de l'immobilier, les postes c'est l'Etat. Alors si vous vous adressez à l'Etat, ce n'est pas à moi qu'il faut s'adresser, je n'ai aucune responsabilité étatique, aucune. Et justement avec les mots qui ne sont pas forcément les vôtres, enfin dans le même esprit, je tente d'obtenir, jusque là sans succès, la création de cette classe.

Néanmoins, quand vous dites que nous ne sommes pas à 100 élèves, nous sommes actuellement à 100 élèves, et nous avons été jusqu'à 102, 103. Et puis des mouvements font que nous sommes à 100 élèves aujourd'hui. Par contre, et encore cet après-midi l'inspecteur d'académie a appelé pour qu'on puisse se rencontrer et essayer d'imaginer des solutions plus globalisantes, parce qu'effectivement, aujourd'hui, il va falloir essayer d'imaginer toute une série de regroupements et je ne pense pas qu'à la sectorisation. Bien sûr, la sectorisation il faut la mettre en œuvre, on a tous été d'accord là-dessus, alors on tente de le faire, le mieux que faire se peut, ce n'est pas forcément très facile mais il faut effectivement essayer d'imaginer des regroupements y compris physiques, c'est-à-dire même matériels. Nous avons peut-être actuellement des écoles qui devraient être regroupées. Peut-être que cela permettrait davantage de mutualiser les coups, d'optimiser également nos moyens et d'obtenir aussi de l'Etat davantage d'aides.

L'inspecteur d'académie a demandé un rendez-vous, je vais le recevoir prochainement ; quant au recteur, il avait promis qu'il viendrait effectivement au début de l'année, il nous a confirmé qu'effectivement c'était toujours dans ses intentions de venir nous rencontrer.

Voilà. M. Etcheto.

M. Etcheto : Très rapidement M. le Maire, vous aviez commencé en faisant semblant de ne pas comprendre et on voit finalement que vous avez tout à fait compris. En réalité bien entendu au-delà des gesticulations, s'il y a bien une compétence municipale en la matière, c'est bien la question de la sectorisation, et ça, ça ne s'invente pas, ça ne s'improvise pas et c'est bien le reproche que vous faisiez ici Alain Duzert que vous avez parfaitement compris. On apprend que vous travaillez, bien entendu et j'espère que vous travaillez, on y croit en tout cas, mais je pense que vous devriez travailler en anticipant....

M. le Maire : mieux.... Peut mieux faire !

M. Etcheto : Je vais vous donner un exemple. On y a beaucoup travaillé au Conseil général avec la sectorisation, nous en sommes responsables pour les collèges du département. Nous avons travaillé sur plusieurs années avec une agence que vous connaissez bien, c'est l'AUDAP. On les a fait travailler sur les projections en termes de population pour essayer de trouver les meilleurs découpages de sectorisation possibles. Et du coup on est arrivé à faire une sectorisation à l'échelle du département et en particulier à Bayonne tout à fait satisfaisante. Je crois que tout cela ne s'improvise pas, il y a des outils : vous connaissez bien l'AUDAP, vous en êtes le président. Pourquoi ne pas les solliciter, pourquoi effectivement ne pas travailler en profondeur, peut-être un petit peu plus dans la discrétion que cela ne l'a été à l'automne dernier, je crois que ce serait plus efficace pour les familles et pour les enfants. Je vous remercie.

M. le Maire : Vous nous reprochez d'avoir été actifs devant cette école. Mais qu'est-ce que vous voulez, ce n'est pas parce que vous étiez absents qu'il faut aujourd'hui nous reprocher d'avoir été présents. Même si c'est pour des résultats qui sont ceux qu'ils sont. On met aux voix. Par contre je n'ai pas compris le sens de vote. Abstention, vous l'avez dit.

M. Iriart : Nous avons prévu de voter pour cette délibération parce qu'elle portait essentiellement sur des modifications relatives au calendrier et non pas sur le fond de la question. Donc on votera pour cette raison-là. Ceci étant dit, cela ne signifie pas que l'on ne partage pas l'intérêt de mener une réflexion de fond sur l'organisation de l'offre scolaire dans les écoles publiques de la ville.

*M. Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

## **17. Attribution de bourses municipales d'enseignement supérieur – Année scolaire 2014-2015.**

M. Escapil-Inchauspé : La commission Vie sociale a étudié les dossiers de demande de bourses déposés par les étudiants pour l'année universitaire 2014-2015.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur pour l'année 2014-2015 pour les 81 dossiers retenus, pour un total de 32 960 € (soit une augmentation de + 13,47 % par rapport à l'année 2013-2014) conformément au tableau joint à la note explicative de synthèse.

Je voudrais juste rajouter M. le Maire que la commission a émis un souhait, c'est de retravailler le règlement et les critères d'attribution qui ont été adoptés en conseil municipal il y a quelques années, et de voir s'il était opportun, à la marge de prévoir des aménagements en vue d'une meilleure équité.

M. le Maire : J'ai eu cette information du travail effectué en commission. Il n'y a pas de questions. On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

### **18. Réseau Natura 2000 - Avis sur les projets de modification du périmètre du site « La Nive » et du périmètre du site « L'Adour ».**

Mme Destin : Par courriers du 18 décembre 2014, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques sollicite les communes concernées pour connaître leur avis au sujet des modifications de périmètre Natura 2000 du site FR7200724 « L'Adour » ainsi que du site FR7200786 « La Nive » (détails en note explicative de synthèse). Aussi, au regard de l'intérêt de la procédure Natura 2000 pour la préservation des équilibres entre les différents usages socio-économiques et environnementaux des rivières et des terrains qui leur sont inféodés, en préservant et restaurant les systèmes hydrauliques, en maintenant un ensemble de milieux naturels fonctionnels et complémentaires dans un bon état de conservation, tout en assurant l'animation des sites et le développement de leur connaissance, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable aux modifications des périmètres des sites « L'Adour » et « La Nive » ainsi que proposées.

M. le Maire : Merci. Ceci nous concerne à Bayonne finalement à la marge. On est obligé d'émettre un avis mais en fait ça concerne s'agissant de l'Adour, la partie qui se trouve sur l'étang du moulin de Bacheforès et puis également sur le ruisseau du moulin d'Esbouc, c'est à la limite de Boucau, et puis s'agissant de la Nive, il n'y a qu'une partie du ruisseau de l'Urdains qui est à la limite d'Anglet d'ailleurs mais aussi de Bayonne qui est concernée. C'est quelque chose qui a peu d'impact s'agissant d'espaces qui sont déjà des espaces naturels.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

### **19. Lutte contre le frelon asiatique - Nouvelles modalités d'attribution de subventions aux propriétaires privés pour la destruction de nids.**

M. Salducci : La Ville de Bayonne s'est engagée depuis trois ans dans une démarche de destruction systématique des nids de frelons asiatiques présents sur ses propriétés.

Sur le domaine appartenant aux propriétaires privés, il est proposé d'accorder une subvention de 100 € par nid détruit. Cette subvention sera portée à 200 € si la destruction nécessite l'usage d'une nacelle compte tenu de la hauteur du nid (détails en note explicative de synthèse). Compte tenu de l'intérêt général de ces actions, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de l'attribution de subventions aux propriétaires privés pour la destruction de nids, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Mme Herrera.

Mme Herrera : Une question que je voudrais poser pour détendre l'atmosphère. Je me demande si on n'a pas un temps de retard sur cette délibération puisque j'ai vu récemment, je ne suis pas une technicienne du domaine ni une spécialiste du frelon asiatique, mais qu'il convenait maintenant de les détruire par voie de drone ce qui semblait assez efficace et peut-être moins coûteux. Je n'en sais rien, ce n'est pas évoqué dans ce rapport, c'est simplement pour en faire état. Comme ce n'est pas prévu dans le texte, dans quelle catégorie rentrerait la subvention pour l'usage d'un drone.

M. le Maire : Ecoutez là, je suis incapable de donner, de dire un mot sur le sujet.

M. Millet-Barbé : C'est « une drone de proposition » !

M. le Maire : Oui Mme Herrera, reprenez la parole. Vous avez peut-être déjà la réponse à votre question.

Mme Herrera : Non pas du tout, mais je me posais la question de savoir dans quelle catégorie est-ce que ce serait : 100, 200 € pour l'usage d'un drone.

M. le Maire : On va essayer d'y réfléchir. Je ne crois pas que vous ayez la réponse tout de suite. En tout cas on va dans la bonne direction en luttant contre le frelon asiatique, 100 € le nid c'est ce qu'on propose. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## **20. Muséum d'histoire naturelle - Convention de partenariat avec Bil Ta Garbi pour le jardin de démonstration de compostage et de jardinage au naturel.**

Mme Destin : Le syndicat mixte Bil Ta Garbi soutient, depuis 2012, la création d'un jardin au naturel à la Plaine d'Ansot et la mise en place d'ateliers pédagogiques autour du jardin, destinés au grand public, pour valoriser les pratiques de compostage individuel et de jardinage au naturel. Cette opération a permis de créer et d'entretenir un jardin de démonstration. Le syndicat Bil Ta Garbi souhaite poursuivre son soutien dans le cadre d'une nouvelle convention par laquelle il s'engage à verser une participation de 1 000 € à la Ville de Bayonne pour l'année 2015 (détails en note explicative de synthèse). Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe à la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## **21. Muséum d'histoire naturelle - Demande de prêt de spécimens auprès du musée de Clermont-Ferrand.**

Mme Destin : Dans le cadre de l'exposition « Domestication, une empreinte de l'Homme sur le vivant », présentée du 14 février au 7 juin 2015, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne sollicite le prêt de spécimens naturalisés auprès du Muséum Henri-Lecoq de Clermont-Ferrand. Les modalités de prêt et d'assurance sont fixées dans la convention jointe à la note explicative de synthèse. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de prêt et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **22. Muséum d'histoire naturelle – Demande de prêt d'un spécimen auprès du musée de Mont-de-Marsan.**

Mme Destin : Dans le cadre de l'exposition « Domestication, une empreinte de l'Homme sur le vivant », présentée du 14 février au 7 juin 2015, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne sollicite le prêt d'un spécimen naturalisé, auprès du Musée Despiau-Wlerick de Mont-de-Marsan. Les modalités de prêt et d'assurance sont fixées dans la convention jointe à la note explicative de synthèse. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de prêt et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **23. Muséum d'histoire naturelle – Demande de prêt de spécimens auprès du Muséum de Montauban.**

Mme Destin : Dans le cadre de l'exposition « Domestication, une empreinte de l'Homme sur le vivant », présentée du 14 février au 7 juin 2015, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne sollicite le prêt de spécimens naturalisés auprès du Muséum de Montauban. Les modalités de prêt et d'assurance sont fixées dans la convention jointe à la note explicative de synthèse. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de prêt et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **24. Association syndicale du Coteau de Beyris - Participation aux travaux de réfection du revêtement du parking.**

M. Neys : L'association syndicale du coteau de Beyris sollicite l'intervention de la collectivité pour la réfection du revêtement du parking situé rue Séraphin Haulon, à hauteur de 50 % du coût des travaux (détails en note explicative de synthèse). Il est proposé au conseil municipal d'autoriser

M. le Maire à commander à l'entreprise retenue par l'association syndicale du coteau de Beyris, 50 % des travaux envisagés, soit un montant de 4 870,00 € HT et à régler la dépense correspondante après vérification par les services techniques municipaux de la qualité de réalisation de la prestation.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **FETES TRADITIONNELLES**

### **25. Corso 2015 – Mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.**

M. Ugalde : Pour l'édition 2015 des fêtes de Bayonne, du 29 juillet au 2 août, le corso se composera de 10 chars, pour la réalisation desquels, la Ville de Bayonne mettra un local à disposition. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, avec les présidents des 10 associations retenues pour la réalisation des chars, les conventions de mise à disposition nécessaires, sur la base de la convention type annexée à la note de synthèse. Compte tenu de l'avis de la commission extramunicipale des Fêtes, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement à chacun des dix réalisateurs d'un acompte dont le montant est fixé à 2 000 € pour la confection des chars, sur un montant total de prix fixé à 3 000 € pour 2015 et 4 000 € pour le Grand prix.

Je voudrais simplement préciser chers collègues que cette situation a évolué très favorablement puisque vous le savez sans doute, il y avait plus de demandes que de chars disponibles au départ et on craignait que quelques associations n'en conçoivent quelque amertume, d'autant plus que cela aurait fait l'objet immanquablement de choix où on peut imaginer que l'arbitraire intervienne à un moment ou à un autre. Il se trouve que dans un état d'esprit qu'il faut saluer, les associations se sont retrouvées, ont même mutualisé quelques fois les participations pour que chacun puisse participer à la fête et donc accéder à une des plates formes. Donc aucune association, malgré leur nombre supérieur au nombre de chars, ne sera tenue à l'écart de ce corso 2015.

M. le Maire : C'est une bonne nouvelle parce qu'on a vécu des périodes où on pouvait s'interroger sur la pérennité du corso et là on voit une recrudescence d'intérêt pour le corso. Des questions ? Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **26. Fourniture en location temporaire de sanitaires et de blocs douches - Signature du marché.**

M. Esmieu : Pendant la durée des fêtes de Bayonne, la Ville fait installer des sanitaires et des blocs-douche. La Ville a ainsi lancé une procédure d'appel d'offres ouvert européen en vue d'attribuer un marché de fourniture en location temporaire de sanitaires et de blocs douches, détaillé en note explicative de synthèse. La commission d'appel d'offres a attribué ce marché à la société Balat France pour un montant estimatif annuel de 84 282,04 € H.T. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir avec le titulaire indiqué ci-avant et prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit contrat.

M. le Maire : Merci Monsieur. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **FINANCES**

### **27. Budget principal et budgets annexes - Orientations budgétaires pour l'exercice 2015.**

M. Soroste : Merci M. le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, je dois vous présenter ce rapport sur les orientations budgétaires et donc pour l'année 2015.

Je voudrais dire en préambule de mon propos, que l'exercice auquel nous nous sommes livrés, ces dernières semaines, et que nous poursuivons, est un exercice tout à fait exceptionnel. Exceptionnel au sens littéral du terme. Un exercice vraiment d'exception auquel aucune collectivité, ni la nôtre, ni aucune autre, n'a été confrontée à ce jour.

Nous avons travaillé d'arrache-pied avec M. le Maire que je remercie de la confiance qui est la sienne pour avoir osé s'engager dans cet exercice sans précédent pour notre ville et pour avoir accepté de mettre, pardon pour l'expression triviale, les mains dans le cambouis de la mécanique financière afin de déposer le moteur et de lancer sa reconstruction. Je veux remercier également les services auxquels je veux rendre hommage pour leur très grande disponibilité et leur compétence.

L'Etat chacun le sait maintenant a mis les collectivités au régime sec. Pouvait-on imaginer, ou envisager un seul instant aussi violente potion ? Aussi drastique régime minceur ? Non, bien évidemment. Car la vérité, mes chers collègues, est que nous avons découvert de nouveaux désengagements de l'Etat ou de nouvelles dotations en baisse de l'Etat encore ces dernières semaines. Le contexte d'il y a un an n'a rien à voir avec celui d'aujourd'hui. Toutes les villes de gauche, de droite, du centre sont soumises au même régime amincissant.

Alors que faire ? Baisser les bras ? Se laisser aller à la facilité ? Faire de la gestion au fil de l'eau ? Laisser se dégrader les comptes ? Faire preuve d'irresponsabilité ? Non, 3 fois non ! Nous avons choisi de relever le défi, de nous armer de courage et de faire face. Comme nous savons le faire, ici tous ensemble, à Bayonne.

M. le Maire a d'abord fixé un objectif clair et précis pour respecter un engagement de campagne : en aucun cas ne pas augmenter pour 2015 la fiscalité, ne pas augmenter les impôts des Bayonnais comme nous l'avons fait depuis 7 ans. Pourtant, l'accumulation de la baisse des dotations de l'Etat, ces derniers mois et les nouvelles obligations auxquelles nous sommes tenus de faire face, par exemple les rythmes scolaires, représentaient à elles seules une augmentation de 8 % des impôts locaux. 8 % Totalement inacceptable ! Nous avons même envisagé de baisser les impôts. Cela a été dit. Une ville l'a fait Pau, nous nous n'avons peut-être pas la même facilité que cette ville-là. Mais c'était possible puisqu'ils l'ont fait.

C'est pour cela qu'avec M. le Maire, nous avons convenu d'une remise à plat totale afin de proposer une optimisation et des services, et du système administratif municipal. En une phrase qui synthétise parfaitement l'ensemble : faire mieux avec moins. Je le redis : faire mieux avec moins.

Alors reprenons maintenant sans être exhaustif ces éléments de contexte.

Le gouvernement a décidé d'un vaste plan d'économies de 50 milliards d'euros (50 Md€) sur la période 2015-2017, devant aboutir à une quasi-stabilisation des dépenses publiques. Ce programme d'économies concerne l'ensemble des acteurs publics : l'État, à hauteur de 19 Md€, les organismes de protection sociale pour 20 Md€ et les collectivités locales, dont nous faisons partie, pour 11 Md€. Pour celles-ci, cela se concrétisera par une baisse historique des dotations versées par l'État, censée se traduire par une baisse équivalente de dépenses dans leur budget. La baisse des dotations excèdera en réalité 12 Md€ en tenant compte de la diminution de 1,5 Md€ déjà intervenue en 2014. A titre d'illustration, ces 12 Md€ représentent le tiers de l'épargne brute du secteur public local français, c'est-à-dire de sa capacité à investir.

La contribution des collectivités au redressement des comptes publics prend la forme d'une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont l'enveloppe globale diminue de 9 % en 2015. L'effort demandé au secteur local sera réparti de la même manière qu'en 2014, selon les modalités du pacte de confiance et de responsabilité. Ainsi, chaque niveau de collectivité enregistrera une baisse de dotation proportionnelle à son poids dans l'ensemble des recettes, soit pour ce qui nous concerne - 16,9 % au niveau des intercommunalités, - 39,5 % pour les communes.

Parallèlement, les différents dispositifs de péréquation horizontale entre collectivités locales poursuivent leur montée en puissance programmée. Ainsi, le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont je vous ai déjà parlé, augmentera de 210 M€ en 2015, soit une hausse de plus de 36 %. La Ville de Bayonne, pourtant bénéficiaire de la DSU, contribue au FPIC pour cette année à plus de 400 000 €. Je vous rappelle qu'en 2012 nous étions à 50 000 € et que l'an prochain, nous serons à plus de 600 000 €. Dans la mesure où elle appartient à un territoire intercommunal dit riche, n'y a-t-il pas là quand même une mesure totalement injuste pour Bayonne et les Bayonnaises et les Bayonnais ?

Les orientations budgétaires de ce début de mandat doivent donc tenir compte d'une contrainte financière sans précédent. L'enjeu majeur sera d'arriver à absorber la baisse des dotations et de préserver des marges de manœuvre suffisantes pour continuer à assurer les missions au service du public et conserver une capacité à investir.

Dans ce contexte, la mise à jour de la prospective financière prend une importance toute particulière cette année. C'est ce que nous vous avons présenté tout d'abord en commission des finances, puis en commission générale préparatoire, où nous avons, pour la première fois dans notre assemblée, présenté des perspectives à 5 ans. Ce qui nous permet aux uns et aux autres d'avoir une meilleure visibilité et d'agir en responsabilité. Outil de pilotage, la prospective financière a donc bien pour objectif la définition d'une trajectoire budgétaire sur plusieurs années permettant à la Ville de conserver une solvabilité suffisante sur le moyen terme.

L'anticipation des recettes de fonctionnement constitue, à nos yeux, un élément essentiel de cette démarche, dans la mesure où leur niveau conditionne directement les possibilités d'évolution des dépenses de fonctionnement.

L'évolution principale concerne bien sûr la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État (14 % des recettes en 2014), qui va connaître une baisse sans précédent d'ici 2017. Après une première minoration de 0,6 M€ en 2014, cette dotation diminuera pour Bayonne d'1,5 M€ de plus en 2015, et d'un montant comparable en 2016 et 2017.



La dotation 2017 serait ainsi inférieure d'environ 5 M€ à celle de 2013. Il faut souligner en outre que l'impact financier de ces baisses annuelles se cumule d'une année sur l'autre et représentera, sur la période, plus de 11 M€ en moins pour la Ville de Bayonne, je dis bien 11 M€. C'est tout simplement invraisemblable.

Représentant 40 % des recettes de fonctionnement, le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) est l'autre variable prépondérante de la prospective. Le suivi et la valorisation des principaux permis de construire délivrés permettent une bonne anticipation de l'évolution des bases d'imposition. Celles-ci devraient connaître une progression favorable sur la période 2015-2017, compte tenu du nombre significatif de nouveaux logements en cours de construction ou à venir. Et je rajoute heureusement.

Par ailleurs, il faut souligner que le montant des dépenses devrait normalement continuer de progresser, même en gelant les crédits alloués aux charges générales et aux subventions aux tiers. En premier lieu, le budget 2015 devra prévoir le coût en année pleine, je l'ai rapidement souligné il y a un instant, de la réforme des rythmes scolaires, qui pourrait représenter une dépense supplémentaire de l'ordre de 600 K€. Deuxièmement, la contribution de la Ville, je l'ai dit, au FPIC augmentera à nouveau en 2015 et en 2016 de plus de 400 000 €. Enfin, il convient de tenir compte du glissement vieillesse-technicité pour les charges de personnel, qui génère une évolution annuelle de l'ordre de 1 à 2 %.

Compte tenu de la baisse durable effective des recettes, le choix de la municipalité s'est porté sur un cadrage très volontariste des dépenses de fonctionnement sur les trois prochains exercices budgétaires. Une nouvelle période s'ouvre donc pour notre collectivité, celle de la recherche de nouveaux équilibres pour tendre vers une efficacité accrue dans la dépense publique.

Après le dernier mandat où nous avons mis en place le contrôle de gestion pour permettre la stabilisation des taux d'impôts des Bayonnais, qui n'ont pas augmenté depuis 7 ans grâce au contrôle de gestion, il est temps maintenant de passer à autre chose, c'est le temps de l'optimisation totale.

La démarche engagée s'articulera autour de trois axes :

- de manière générale et dans le prolongement des efforts de gestion antérieurs, la poursuite du travail d'optimisation des actions menées et du service rendu à la population ;
- au-delà, une réflexion sur le niveau même des services apportés aux Bayonnais, dans la perspective d'une éventuelle modulation, soit encore une fois, faire mieux avec moins ;
- parallèlement, une remise à plat des modes d'organisation et de travail, pour un fonctionnement encore plus économe.

Pour 2015, les objectifs chiffrés retenus pour la préparation du budget primitif sont une évolution de l'ordre de 1 % pour les dépenses de personnel, hors impact de la réforme des rythmes scolaires, et une baisse générale de 5 % des autres dépenses. Il s'agit là d'un objectif général d'évolution : cette diminution ne sera pas appliquée mécaniquement, et je dirai bêtement ; elle pourra être modulée selon les domaines d'intervention en fonction des priorités retenues.

Le réexamen des politiques municipales conduira également à s'interroger sur le niveau des subventions aux tiers, qui représentent un volume élevé à Bayonne : nous sommes à 8 M€. Une démarche sera engagée cette année, comme M. le Maire s'y est engagé, pour préciser les modalités d'attribution des aides aux associations, qu'ils s'agissent de subventions ou de moyens matériels.

Enfin, pour ce qui concerne la section d'investissement, au cours du précédent mandat, le volume des investissements globalement avait dépassé 110 M€ en 6 ans, soit une moyenne annuelle d'environ 19 M€. Ce faisant, la Ville a réalisé un effort d'équipement particulièrement élevé, supérieur d'environ 40 % à la moyenne des communes de taille comparable. Il peut être rappelé que ce niveau d'investissement avait été rendu possible par l'obtention de subventions importantes, par la réalisation de plusieurs cessions immobilières significatives et par l'accroissement de l'autofinancement. L'endettement, je vous le rappelle, avait baissé en fin de mandat par rapport au début de mandat. Donc ce n'est pas l'emprunt qui a permis de financer ces 110 M€.

Pour les prochains exercices, les anticipations sont radicalement différentes, quel que soit le type de ressources considéré. En matière de subvention notamment, la forte contrainte pesant sur les budgets publics amène d'ores et déjà les différents financeurs à reconsidérer leur politique d'intervention, par une sélection accrue des projets et des taux de subventionnement moindres. Par ailleurs, l'évolution prévisible de la section de fonctionnement se traduit par une diminution progressive de l'épargne brute, ce qui réduira fortement la capacité de la Ville à dégager un autofinancement net pour ses projets. En tenant compte de ces tendances nouvelles, la capacité d'investissement de la Ville sur le mandat est estimée à la moitié du mandat précédent, c'est-à-dire 55 M€. Avec une moyenne de 11 M€ par an, la Ville conservera une capacité d'investissement significative, qui devrait placer Bayonne dans la fourchette haute des villes de même dimension. L'endettement devrait progresser modérément, tout en restant inférieur au seuil que nous nous sommes fixés depuis déjà maintenant 8 ans de ne pas dépasser 70 M€ d'emprunt d'endettement.

En 2015, la Ville de Bayonne, nullement résignée au repli, renouvellera ses actions en matière d'investissement public et de service public. Le nouveau dispositif de dialogue citoyen, la poursuite de l'engagement en faveur d'un développement soutenable et réfléchi, la valorisation de l'usage de la langue basque, l'accessibilité pour tous, la labellisation Ville d'art et d'histoire constitueront des cadres de référence transversaux à ces actions. Sur la base de nombreux acquis (taux d'équipement élevé, une existence de grands équipements culturels, sportifs ou sociaux, un encours d'emprunts maîtrisé), la programmation des investissements et l'action des services seront principalement orientées vers des réalisations de proximité, en particulier dans le domaine scolaire et de l'éducation (programme pluriannuel d'investissement sur les écoles, plan numérique, etc...), dans le domaine du cadre de vie, des solidarités ou encore de la rénovation urbaine avec le programme PNRQAD.

Au-delà des politiques publiques que la Ville conduit, la Ville sera pleinement acteur, avec l'Agglomération dont elle fait partie, des grands chantiers qui ont été lancés, en termes d'organisation avec le schéma de mutualisation, de stratégies urbaines (le plan local d'urbanisme intercommunal dont on a parlé tout à l'heure et le contrat de ville), de mobilité (plan vélo, transports en commun) ou de projets urbains (la rive droite de l'Adour et la rive gauche de l'Adour).

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, ce rapport fait l'objet d'un débat, M. le Maire, la présente délibération n'appelant pas de vote de la part du conseil municipal.

M. le Maire : Merci M. Soroste de toutes ces explications. Je mets tout de suite au débat la présentation de ces orientations budgétaires. M. Etcheto et ensuite M. Iriart.

M. Etcheto : M. le Maire, mes chers collègues, avant toute autre chose vous me permettez au nom des élus de notre groupe, mais je pense que l'ensemble des collègues du conseil municipal pourra s'y retrouver assez facilement, d'adresser nos remerciements et nos félicitations aux services et en particulier à Dominique Foulon et à ses collaborateurs que j'aperçois là-bas pour la qualité, la très grande qualité de ce travail de présentation. Il ne s'agit pas là d'un propos de convenance car la clarté de l'exposé est vraiment remarquable et les nouveaux élus doivent en apprécier tout particulièrement la pédagogie.

Alors M. le Maire, la présentation des premières orientations budgétaires de la mandature constitue sans nul doute un premier moment de vérité, un an bientôt après l'installation de la nouvelle majorité municipale. Un moment où les discours de campagne trop souvent lénifiants ou peu scrupuleux commencent à se fracasser sur le mur de la réalité...

Vous me permettez une petite réflexion préliminaire : c'est quand même un peu curieux, ce n'est pas en tout cas l'usage habituel, de voir inscrit ce débat très important évidemment sur les orientations budgétaires dans le vœu mou de l'ordre du jour, de manière presque un peu honteuse. On en n'avait pas l'habitude.

Incontestablement, les perspectives budgétaires de la Ville de Bayonne, immédiates et à plus long terme, se trouvent dorénavant placées sous la contrainte de la maîtrise générale des dépenses publiques. Mais c'est là désormais le lot commun de toutes les collectivités et de tous les organismes gestionnaires et comptables de l'argent public, partout sur notre territoire, je dirai même au-delà sur notre continent et partout ailleurs.

Un rappel préalable s'avère quand même indispensable : lorsque la nouvelle majorité de Gauche a pris en main le gouvernement de notre pays, il y a maintenant deux ans et demi, elle y a trouvé un déficit d'une ampleur sans précédent, l'expression « sans précédent » je la reprends cher Michel : plus de 1 800 Md€ de dette, que les divers gouvernements de Droite avaient donc multiplié par 2 en 10 ans, et un déficit public annuel de plus de 100 Md€, lui il avait été multiplié par 4 sur la même période. Cela nous le savions tous, des deux côtés de cette assemblée, enfin j'ose en tout cas l'espérer.

C'était là un rappel préalable et indispensable afin de replacer chacun devant ses responsabilités. Un rappel indispensable également pour comprendre le défi de redressement des comptes publics qui s'impose à tous. Donc vous avez rappelé effectivement dans la présentation, un plan d'économie d'une cinquantaine de milliards, partagé entre l'Etat, les organismes sociaux, et les collectivités locales. Et ce quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur la question du pilotage des politiques économiques publiques de la zone euro, et du positionnement du curseur entre politique de croissance et politique de consolidation budgétaire. Un débat relancé aujourd'hui avec notamment les inflexions récemment apportées à la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne par son président Mario Draghi, mais je ne m'y attarderai pas pour rester plus modestement centré sur notre réalité budgétaire bayonnaise.

Puisque ces orientations budgétaires évoquent fort légitimement le contexte budgétaire général, et que le rapporteur y a largement insisté, vous me permettrez de souligner rapidement que beaucoup de représentants ou de responsables de Droite, pas tous certes, mais beaucoup, et vous faites partie du nombre M. le Maire, se risquent volontiers à un double discours assez pernicieux du point de vue de la sincérité démocratique. Vous dénoncez ainsi à toute occasion le prétendu étranglement des collectivités locales, que ce soit ici dans notre cas de la ville ou de l'agglomération. Et pourtant la proposition politique nationale de l'UMP et de l'UDI est bien de dire que l'effort de réduction des dépenses publiques n'est pas assez prononcé, et qu'il faudrait aller plus loin dans la baisse des dotations aux collectivités locales notamment, et je renvoie en particulier aux propos de M. Copé ou tout simplement au programme de l'UMP pour les élections de 2012. Et Colette Capdevielle à côté de moi est là pour témoigner qu'à l'Assemblée Nationale, ses collègues de droite en demande davantage en la matière depuis le printemps dernier, comme par hasard, mais avant c'était aussi pour les collectivités locales, je renvoie à M. Copé.

Une fois évoqué le contexte général dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires de la Ville, venons-en au cœur du sujet, à commencer par la question si cruciale des recettes.

La baisse notable de la DGF est donc une donnée lourde, comme vous le rappelez : 1,5 M€ en 2015, après 0,6 M€ en 2014. Incontestablement, elle contribuera à réduire sensiblement les marges de manœuvre de la ville. Mais ici comme ailleurs je dirai.

La Ville dispose toutefois de ressources fiscales propres, essentiellement le produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. De ce côté-là, les perspectives sont plus rassurantes du fait notamment de l'élargissement des bases, c'est-à-dire tout simplement de l'augmentation du nombre de logements et donc de contribuables Bayonnais. J'avais déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises à l'occasion des discussions budgétaires sur les exercices précédents, et j'y avais insisté à l'occasion de la dernière campagne municipale, c'est évidemment cette croissance urbaine et démographique qui offre à notre ville sa meilleure perspective de dynamique budgétaire et donc ses marges de manœuvre. Traduit en termes simples : davantage de Bayonnaises et de Bayonnais font davantage de recettes fiscales à mettre au pot commun.

Evidemment cela renvoie ainsi à la question de la densité urbaine. La densité urbaine dans les cœurs d'agglomération c'est en effet, non seulement une réponse vertueuse en termes d'organisation territoriale, en corrigeant les effets pervers de l'étalement urbain anarchique des trente ou quarante dernières années et contribuant à construire un urbanisme et une ville durables, pour reprendre l'expression consacrée. Mais c'est aussi une réponse vertueuse en termes d'optimisation budgétaire et de justice fiscale, en renforçant les moyens des communes comme la nôtre qui assume d'importantes charges de centralité.

Nous nous félicitons donc de cet élément de dynamique, en toute cohérence avec les positions que nous avons toujours préconisées en faveur d'une densification raisonnée sur les secteurs de notre ville qui ont vocation à l'accueillir.

Mais je ne manquerai pas de souligner a contrario votre propre versatilité M. le Maire sur le sujet, puisque chacun doit se souvenir comment il y a quelques mois, le candidat que vous étiez avait cru bon de dire publiquement alors qu'il voulait renoncer à cet effort de densification, vous plaçant ainsi à la remorque des thèmes de campagne les moins heureux de vos homologues anglois. C'étaient là des propos de campagne, aussi peu conséquents que sincères sans doute.

Mais vous en avez tenu d'autres dont l'écho nous revient aussi aujourd'hui puisqu'ils concernent la fiscalité locale dont les perspectives sont évoquées de manière à la fois très large et très équivoque dans vos orientations budgétaires. Car, et contrairement un petit peu à tout ce qui vient d'être dit, tous les Bayonnais doivent se souvenir que vous aviez promis, non pas la stabilisation de la fiscalité locale mais que vous aviez promis les uns et les autres de baisser la fiscalité locale de 3 à 8 points dans vos programmes, ce que par un souci d'honnêteté, nous nous étions bien gardés de faire parce que nous savions parfaitement à quelle situation nous allions être confrontés dès cette époque. Et vous le saviez également.

M. Soroste : Vous étiez initié alors ? Nous, on ne l'était pas.

M. Etcheto : Cher Michel, les perspectives ce n'est pas nouveau. On n'a pas découvert ce déficit-là. Tout ça était inscrit dans l'air du temps et moi je me rappelle de M. le Maire précédent, Jean Grenet, ici même, en conseil municipal qui nous exhortait à la prudence sur cette question-là en particulier. Alors je crois que ça ne souffre aucune discussion.

Vous aviez déjà fait savoir par voie de presse, à la rentrée, qu'il n'en serait rien, qu'il fallait que les Bayonnais devaient un petit peu s'asseoir sur ces promesses de baisse de la fiscalité. Vos orientations budgétaires confirment ce reniement, mais elles semblent même vouloir préparer l'opinion à une évolution inverse dans les années à venir. On peut craindre, M. le Maire, que votre mandature ne se trouve viciée par ce péché originel, celui d'avoir cherché délibérément à égarer les Bayonnais sur vos intentions et sur les réalités qui les attendaient, les réalités que vous connaissiez.

Venons en maintenant aux dépenses. Les orientations évoquent le « cadrage très volontariste des dépenses de fonctionnement », je dirai passage obligé et c'est là en effet certainement une nécessité à laquelle on ne saurait échapper.

Vous me permettrez de relever au passage que vos orientations budgétaires chiffrent désormais le coût de la réforme des rythmes scolaires en année pleine à 600 000 €. Comme quoi, le scepticisme qui était le nôtre lorsque vous annonciez, il y a quelques mois à peine, ce coût à plus de 900 000 € était loin d'être infondé : vous aviez bien gonflé alors votre chiffre, de 50 % pour le moins. Un autre élément à verser au dossier de vos désinvoltures en matière de parole publique.

Au-delà de « l'optimisation » des services publics municipaux, vous semblez envisager, sans davantage de précision, une révision, bien évidemment il faut comprendre une révision à la baisse, des services rendus aux Bayonnais et des subventions aux tiers, c'est-à-dire aux associations en grande partie. Nous aurons, j'imagine, l'occasion de débattre plus précisément de vos projets en la matière, puisqu'on en reste à l'ouverture de pistes très, très générales.

A propos de l'investissement maintenant, vous annoncez une réduction de la voilure de manière générale pour les exercices à venir. Et en effet, c'est bien à cette évolution que l'on peut s'attendre, à la fois du fait de la réduction de la capacité d'autofinancement de la Ville, et de la réduction, cela a été dit aussi, il vaut mieux s'y attendre, des subventions et des participations des autres financeurs publics qui sont eux aussi concernés par ce contexte de la raréfaction de l'argent public. On doit donc en effet s'attendre à une réduction de moitié de la politique d'investissement de la Ville de 20 à 10 M€ annuels comme vous l'avez mentionné.

Mais au-delà de ce cadre général, ce qui frappe dans vos orientations budgétaires en matière d'investissement qui viennent tout de même un an après votre entrée en fonction, ce n'est pas comme si on était quelques semaines seulement après l'élection, c'est leur caractère extrêmement imprécis et nébuleux, comme si les grandes directions n'avaient pas été clairement définies, comme si les priorités n'avaient pas été encore hiérarchisées. Comme si vous ne saviez pas vraiment où vous voulez aller et surtout quel avenir construire pour notre ville. Alors pour meubler quelque peu ce tableau dont vous deviez bien sentir l'indigence, vous terminez en évoquant les chantiers d'agglomération qui concerneront en effet les Bayonnaises et les Bayonnais.

C'est ainsi d'ailleurs que vous expédiez le chantier de la mobilité et du transport en commun en un quart de ligne, ce qui est tout simplement stupéfiant. Vous me permettrez de pallier cette carence, même rapidement, parce que la manière dont depuis un an ce dossier, l'un des plus importants et des plus attendus de notre territoire, la manière dont il a été traité depuis un an, témoigne d'une irrésolution pour le moins inquiétante. Le montage du projet était ficelé fin 2014. Jean Grenet, président de l'Agglomération et du Syndicat des transports avait fait le tour des partenaires financeurs. En ce qui concerne le Conseil général, nous l'avions reçu pour acter l'accord qui fixait la participation du département à 10 M€, comme sollicité. Et contrairement là encore à d'autres propos de campagne, le Conseil général est resté clair et constant d'un bout à l'autre de cette affaire. Je sais de quoi je parle, Jean Grenet aussi et j'ajoute d'ailleurs que je présenterai demain matin en session budgétaire au Parlement de Navarre, le rapport qui formalise l'engagement global du Conseil général et ce avant même que le STACBA, maître d'ouvrage, ait lui-même pris une délibération en bonne et due forme. J'ajoute qu'un accord avait été trouvé également avec Alain Rousset pour la Région à travers le biais de l'aménagement du pôle multimodal de la gare, lié au passage du TCSP.

Alors que s'est-il passé depuis un an ? Rien. La panne sèche. Plus de portage politique. On apprend même après coup que vous avez fait réétudier entretemps le projet de tramway, que l'on sait pourtant depuis longtemps parfaitement déraisonnable au vu de nos capacités de mobilisation financière, ce qui en dit long sur le degré de méconnaissance de ce dossier, parce que ça aussi c'est quelque chose qui ne tombe pas d'aujourd'hui. Doit-on prendre d'ailleurs, c'est la question qu'on peut se poser, doit on prendre d'ailleurs au sérieux ou pour autre chose que des diversions, ces communications en direction du public et de la presse, quand on sait que les partenaires du projet, par exemple le Conseil général, n'en avaient jamais été avisés à aucun niveau, ni technique, ni politique ? Tout ça pour ça. Toutes ces tergiversations pour en revenir en fin de compte au point de départ, après avoir perdu un an et fragilisé d'autant le projet, notamment quand on sait aujourd'hui la précarité des financements publics dans la période de difficultés budgétaires que nous connaissons, nous venons d'en parler.

Le « nouveau » plan de financement, j'ai mis nouveau entre guillemets, le « nouveau » plan de financement que vous venez de transmettre au Conseil général, après des demandes multiples et répétées, est daté du 28 février 2014 ! Qu'est-ce qui témoigne de manière plus éloquente de l'immobilisme et de l'inaction en la matière depuis un an ?

Monsieur le Maire, ce dossier comme bien d'autres méritait évidemment beaucoup mieux. Son évocation au détour d'une parenthèse est malheureusement révélatrice d'un pilotage politique très incertain et mal assuré qui transpire plus généralement de l'ensemble de vos orientations budgétaires. Bien sûr, vous n'avez plus de pétrole, ce qui n'est pas de votre fait ; mais, et malgré le ton volontariste de Michel Soroste ce soir, c'est autrement plus inquiétant, vos orientations budgétaires sont dépourvues de la vision, de la résolution et de l'esprit de décision politique que nécessitent ces temps difficiles. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : M. Iriart.

M. Iriart : Puisque le code général des collectivités territoriales nous invite à débattre sur les orientations budgétaires, je voudrais, Serge Nogues et moi-même apporter notre contribution.

Dans leurs envies et leurs volontés d'améliorer encore et toujours les services publics proposés aux usagers, ou de développer les équipements qui bénéficient aux citoyens, les collectivités locales se doivent d'inscrire leur action dans le respect d'un certain nombre d'équilibres financiers. Ce cadre financier s'avère selon les périodes plus ou moins contraignant. Avec l'année 2015, nous rentrons dans une période de plusieurs années, dont il est aujourd'hui difficile de prévoir la fin, période de plusieurs années, où cette contrainte financière va s'exercer à un niveau jusqu'ici inégalé, et qui plus est, de manière croissante.

Je ne m'appesantirai pas sur la politique gouvernementale qui a fait le choix de réduire les dotations d'Etat versées aux collectivités locales. A l'occasion du vote sur le budget 2014, nous avons déjà eu l'occasion de regretter la brutalité de cette décision, qui renvoie par ailleurs à une orientation de politique financière globalement partagée, à quelques variations près, par l'actuel et l'ancien gouvernement et leurs majorités parlementaires respectives. C'est le paradoxe de cette République dite décentralisée qui confie aux collectivités locales un certain nombre de compétences tout en verrouillant par le haut le cadre financier qui conditionne leur action. La part des recettes que nous maîtrisons dans l'élaboration de notre budget communal ne représente en effet qu'une partie limitée de nos ressources. Plutôt que de déplorer éternellement la baisse des dotations de l'Etat et de leur effet sur l'action de nos collectivités, ne faudrait-il pas plutôt interroger une organisation territoriale qui, à l'inverse de très nombreux autres pays européens, n'a jamais fait le choix d'une décentralisation assumée, permettant à ses collectivités locales de pouvoir également maîtriser leurs ressources et de conduire ainsi en pleine responsabilité, des politiques publiques adaptées à leurs situations géographiques différenciées ? Cette réflexion échappe bien entendu aux conseillers que nous sommes, conseillers municipaux, mais en tant que citoyen, il me semblait important de rappeler que le système que nous subissons n'est pas une fatalité et nous sommes même convaincus qu'une plus grande responsabilisation des élus locaux, exercée dans le cadre d'une décentralisation aboutie, serait également plus efficace en termes de gestion des finances publiques et de maîtrise de la dette.

Pour autant, faute d'être reconnues majeures et responsables, les collectivités locales sont donc amenées, comme tout citoyen ou tout ménage, à devoir gérer et utiliser les ressources dont elles disposent. Quoique l'on pense de la situation, c'est l'exercice qu'il nous faut conduire de manière responsable en assumant la contrainte des équilibres financiers et des choix parfois douloureux qui vont avec. Siéger dans les rangs de l'opposition ne nous dédouane pas de cette obligation de responsabilité parce qu'il est avant tout nécessaire d'informer précisément les habitants de la Ville et de les éclairer en distinguant bien ce qui relève d'un cadre imposé et ce qui relève d'un choix de gestion.

Dans un contexte où les recettes augmentent régulièrement, l'exercice budgétaire est forcément plus facile. En fonction de ces recettes, l'on essaie de maintenir un rythme d'augmentation des dépenses, qui dégagent néanmoins un excédent de fonctionnement, visant à financer des dépenses d'investissement les plus élevées possible, tout en évitant par ailleurs qu'un montant excessif d'emprunt ne vienne hypothéquer le fonctionnement des années à venir. C'est cette mécanique qui fonctionnait avec plus ou moins de marge depuis des années, qui se trouve aujourd'hui dérégulée pour la Ville de Bayonne comme pour toutes les collectivités. La triple contrainte de recettes stagnantes ou décroissantes d'un côté, de marges fiscales extrêmement faibles compte tenu du contexte économique et social du moment d'un autre côté, et par ailleurs la nécessaire obligation de ne pas laisser filer l'endettement de la Ville, obligent à revisiter l'ensemble du budget et à remettre en cause un certain nombre de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La prospective que vous avez menée, et que nous avons eu en présentation détaillée à l'occasion de la dernière commission des finances, retient trois hypothèses.

L'hypothèse d'une stagnation des recettes, l'augmentation des habitants et donc des contributeurs fiscaux venant compenser la baisse des dotations d'Etat. C'est déjà presque une bonne nouvelle, partons donc de cette hypothèse !

La prospective qui nous est présentée retient également l'hypothèse du maintien des taux d'imposition. Cette hypothèse nous convient aussi car c'est la ligne que nous avons tenue pendant la dernière campagne électorale à l'inverse des deux listes constitutives de la majorité municipale qui, à des degrés variables, promettaient ou considéraient possibles une évolution à la baisse de ces mêmes taux. Cette analyse nous semblait peu réaliste mais surtout risquée pour la préservation des services publics municipaux.

Votre prospective prévoit enfin de contenir un niveau d'endettement qui reste inférieur à un seuil de 70 M€. Aller au-delà générerait en effet un risque important sur la capacité à faire de la collectivité dans les années à venir.

La projection de ces trois hypothèses vous conduit donc à devoir diminuer un certain nombre de dépenses de fonctionnement et à diviser pratiquement par deux l'effort d'investissement. Nous ne contestons pas sur le fond cette conclusion qui découle de manière quasi mécanique des éléments et des hypothèses que vous avez présentés. Mais nous sommes bien entendu preneurs de précisions sur la manière dont vous allez vous y prendre.

Lors de conseils municipaux précédents, nous avons à plusieurs reprises mis en avant l'utilité, selon nous, d'objectiver en particulier les aides attribuées aux associations. Cette demande était principalement motivée par un souci de transparence et d'équité vis-à-vis des acteurs associatifs de la Ville. Dans le nouveau contexte financier qui s'impose à nous, cette démarche nous paraît non seulement utile mais aujourd'hui pleinement nécessaire.



Une éventuelle réduction des aides apportées aux associations nous oblige à les informer et à rendre lisibles les décisions qui pourraient être prises au regard de différents critères à définir. Dans le rapport de ce jour et en cohérence avec l'accord de principe que vous nous aviez donné oralement lors du précédent conseil, vous indiquez qu'un travail sera engagé cette année sur ce sujet. Le chantier est bien entendu sensible et donc complexe à mettre en œuvre. Nous considérons de notre responsabilité d'y apporter avis et contributions, si toutefois vous décidez de nous y associer.

Nous serons dans le même état d'esprit si vous décidez de partager vos réflexions avec les élus de l'opposition dans le réexamen des politiques municipales en général. La contrainte financière n'empêche en rien que certaines politiques puissent même être renforcées si dans le même temps des choix inverses sont faits sur d'autres domaines. La même démarche peut s'appliquer pour les ressources humaines qui sont affectées aux différentes politiques. On a vu souvent des collectivités fixer des objectifs de réduction de coûts de personnel, isolant dans un bloc à part les dépenses correspondantes. Pourtant le travail d'un agent public n'a de sens qu'au regard de la politique publique à laquelle il est affecté ou du service fonctionnel dont il dépend. La mise en évidence d'une photographie analytique identifiant par politique l'ensemble des dépenses et des personnels qui lui sont affectés, constituera sans nul doute un préalable nécessaire pour aborder ce travail. Ce travail peut générer des inquiétudes légitimes au sein des agents de la collectivité. Le choix de la transparence et d'un dialogue social de qualité nous semblent ici constituer des conditions nécessaires à la réussite du changement rendu inévitable.

Voilà, M. le Maire, ce que nous souhaitons exprimer à l'occasion de ce débat sur les orientations budgétaires. Nous ne serons pas forcément d'accord sur tous les choix que vous ferez avec votre majorité à l'occasion des prochains budgets mais nous restons disposés à contribuer au travail de fond que vous évoquez dans ce rapport, concernant l'analyse des politiques municipales et la définition de critères pour l'aide apportée au secteur associatif.

M. le Maire : Merci M. Iriart, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais demander à M. Soroste de répondre, je le ferai ensuite.

M. Soroste : Oui Monsieur le maire, quelques éléments de réponse rapidement. En ce qui concerne l'endettement national, je dirai simplement quand même que ma crainte, mais on n'est pas dans le pessimisme en permanence, 50 milliards d'économie sur plus de 2 000 milliards de dettes, ça fait 2,5% : le problème n'est pas résolu, ok ? Donc ce qui veut dire que vraisemblablement dans les années à venir, ce qu'on nous a pris on ne nous le rendra jamais, et je crains qu'on ne nous en prenne un peu plus. Mais bon, c'est mon commentaire personnel et comme je ne suis pas à l'Assemblée Nationale, on ne va pas rentrer là dedans.

Par contre, ce que je voulais dire c'est deux choses. La première c'est qu'effectivement au niveau national et là peut-être que Mme Capdevielle pourrait au moins l'entendre, c'est que notamment Bayonne est pénalisée par une mécanique infernale qui est ce fonds de péréquation intercommunal. Parce que vous le savez comme moi, nous ne sommes pas une intercommunalité comme Pau par exemple ou Agen avec une ville centre importante en nombre d'habitants et des communes autour limitrophes d'importance à peu près égales. Vous savez comme moi qu'ici ce n'est pas le cas. Et vous savez comme moi que Bayonne qui a un revenu fiscal moyen par habitant qui est le 5<sup>e</sup> sur 5 à l'Agglomération, c'est clair, est nettement inférieur à Biarritz, Anglet et Bidart. Cela n'a rien à voir : on est à plus de 50 % derrière.

Donc on se retrouve par ce mécanisme infernal, pénalisé parce qu'on est marié ou fiancé avec des riches, et à l'inverse les riches qui sont mariés avec nous sont avantagés parce qu'ils sont avec nous. C'est un mécanisme infernal. Alors je comprends qu'au niveau national ce soit raisonné au niveau de l'interco, on ne peut pas raisonner au niveau des 36 000 communes mais nous sommes vraiment une intercommunalité très particulière et Bayonne se trouve pénalisée par ce système-là. Alors pénalisée, comme je dis en 2012 : 50 000 €, pas grave. Pénalisée de 400 000 € c'est plus le même schéma et quand l'an prochain on devra payer 646 000 €, là ce n'est plus du tout le même schéma. Alors j'attire votre attention, là c'est une mécanique nationale que je comprends parfaitement sauf que l'application à notre cas particulier, si vous pouvez faire quelque chose, c'est vrai que nous sommes un cas particulier.

L'autre chose que je voudrais dire, je retiens ce que vous avez dit ; je pense que vous avez la même analyse technique que nous avons faite. J'apprécie vos commentaires sur la commission des finances : effectivement je dois dire qu'il y a eu un très bon débat, les choses se font en toute transparence et je m'en réjouis. Il n'y a qu'un mot que je me permets de reprendre, un mot, c'est que quand on a dit qu'on pouvait baisser les impôts, quand vous dites que ce n'est pas réaliste, je ne vous suis pas. Pau, la première ville du département, la première la plus importante, le fait. Pau baisse ses impôts, mais Pau a 87 000 habitants et Pau tout autour a des communes de 20 ou 30 000 habitants, ce n'est pas le même schéma. Tandis que nous ce sera difficile, au niveau de Bayonne baisser c'était possible, mais à condition de ne pas nous prendre 11 M€.

M. Iriart : En maintien de service public identique, ce n'était pas possible.

M. Soroste : Mais pourquoi ? A Pau ils le font. Ils ne maintiennent pas le même service ? C'est ce que je voulais dire et je m'en maintiens là, je crois que je n'avais pas d'autre chose à rajouter.

M. le Maire : Je vais essayer de répondre mais moins bien que le ferait Michel Soroste. Moi je n'ai pas le don de préscience comme vous le dites M. Etcheto et je n'ai pas la prétention d'être un spécialiste des finances publiques mais il y a quand même une chose que je voudrais retenir.

Dans l'intervention d'abord de Jean-Claude Iriart qui a planté un peu le décor institutionnel, pour certains peut-être de manière inattendue en tout cas pas pour moi, lorsqu'il dit que dans cette République dite décentralisée, ça veut dire qu'elle l'est peu. Si on avait d'autres formes d'organisation locale, on n'en serait certainement pas là. Et que l'organisation administrative de ce pays plombe financièrement les collectivités que nous sommes, car peu ou prou la richesse circule, sort de notre territoire et souvent pour ne pas y revenir. Alors ça, ça n'a l'air de rien mais c'est une position politique qui est fondamentale et avec laquelle je suis complètement d'accord. Je ne l'ai pas entendu dans l'intervention de M. Etcheto ; je ne suis pas certain qu'il partage ce point de vue pour une plus grande décentralisation et pour la confiance aux territoires dans la manière de gérer leur avenir.

La deuxième chose M. Etcheto, vous dites : c'est presque incorrect d'aborder les orientations budgétaires à cette heure-ci. Il était 19h lorsque Monsieur Michel Soroste a abordé les orientations budgétaires, et puis d'ailleurs on ne fait pas ça en catimini, il y a une commission des finances qui s'est réunie à laquelle ceux qui voulaient assister pouvaient assister, les absents ayant toujours tort.

Il ne faut pas venir nous faire le reproche ici d'aborder à 19h un sujet alors même que nous avons fait plusieurs commissions des finances sous la présidence de notre adjoint en charge des Finances. Tout ça c'est bien, ce sont des leçons mais bon on ne va pas y répondre, ce n'est pas très important.

Nous faire le procès aussi du débat national, habituel : c'est la Droite qui a creusé le déficit, etc.... Ecoutez, je n'y répondrai pas, ça ne représente pas beaucoup d'intérêt et quant à dire pour ce qui me concerne que j'aurais dû me rendre compte de ce qui se préparait dans ce pays, et pour aussi considérer que les marges de manœuvre de notre collectivité n'étaient pas grandes et que j'étais bien naïf que de faire un certain nombre de propositions au moment de la campagne électorale, moi je connais un Président de la République qui annonce l'inversion d'une courbe depuis fort longtemps et on ne voit rien venir.

M. Miller-Barbé : Pire, ça s'aggrave.

M. le Maire : Alors je n'ai pas le don de préséance, c'est exact. Maintenant la baisse de la dotation globale de fonctionnement, je ne vais pas non plus développer car ce sont des questions d'ordre technique, et Michel Soroste l'a fait mieux que je ne saurais le faire. Mais les choses sont nettement pires aujourd'hui que ce que l'on pouvait imaginer il y a deux ans. Il y a deux ans, on était à travailler à la rédaction de nos programmes les uns et les autres, à essayer d'imaginer ce que l'on pouvait effectivement proposer à nos concitoyens. Depuis deux ans, les choses ont évolué de manière sensible. Nous savons que nous sommes dans une crise qui est structurelle, et on l'avait cru à ce moment-là conjoncturelle. La preuve, le Président Hollande disait « ça va passer, ça va passer c'est conjoncturel, c'est un cycle » et c'est vrai que nous avons beaucoup vécu avec les cycles. Les économistes nous ont appris les cycles. C'est beaucoup plus qu'un cycle, c'est un phénomène structurel.

Alors tout ça, ça s'impose à nous. Soyons modestes. Essayons d'imaginer, c'est ce que Michel Soroste expliquait tout à l'heure, ce que nous pouvons faire. Nous sommes dans un exercice d'orientations budgétaires, nous prenons les orientations budgétaires pour ce qu'elles sont, je veux parler de l'exercice, en termes de procédure : des orientations. Allons-nous faire le procès aujourd'hui de dire « mais vous n'avez rien » ? Mais écoutez oui, nous sommes en train de faire les orientations budgétaires, rien de plus, certainement rien de moins. Rien de moins, parce que ce qui est important, c'est la prospective financière, ce qu'a expliqué M. Soroste tout à l'heure, c'était la situation dans laquelle on se trouvait en regardant ce qu'étaient nos capacités en matière fiscale et en regardant également ce dont on était capable en matière d'investissements au regard de ce que sont ou ne seront pas les subventions de demain, et même si la capacité d'emprunt est encore assez importante. Parce qu'il l'a dit tout à l'heure, nous pouvons en ce qui nous concerne, nous Ville de Bayonne, emprunter sans difficultés. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Alors tous ces éléments-là relèvent de l'exercice des orientations budgétaires et c'est exactement ce qu'on a fait. Nous on garde l'espoir, dans cette affaire, parce que dans une ville qui n'a pas augmenté les impôts depuis 7 ans, on me dira les impôts sont déjà relativement élevés et en particulier la taxe d'habitation. C'est vrai, oui c'est vrai.

C'est la raison pour laquelle cette taxe d'habitation est payée par les ménages qui paient des impôts, et c'est ce qui renvoie à la fiscalité par habitant, le revenu fiscal par habitant, parce que la difficulté de notre ville c'est aussi sa richesse d'un certain point de vue mais enfin la difficulté fiscale c'est que nous avons une proportion considérable de personnes qui ne paient pas d'impôts, qui n'en paient pas du tout, et qui sont des personnes qui sont en situation quelquefois de précarité qu'il faut aider. Non seulement elles ne paient pas d'impôts mais en plus il faut les aider, ce qui est bien normal, ce qui est bien normal et ce que nous faisons sans difficulté. Et c'est notre fierté justement cela que de venir en aide aux personnes en difficulté.

Alors la politique que l'on a menée en matière d'urbanisme. Vous dites : « vous avez promis que vous n'allez plus construire », vous me dites ça à moi, mais j'étais adjoint à l'urbanisme pendant 13 ans, la population de Bayonne est passée de 39 000 habitants à aujourd'hui quasiment 47 500 habitants. Et comment ça se passe ? On a construit à Bayonne. Donc on a, d'une manière résolue, décidé de recevoir de nouvelles populations dans notre ville et on l'a fait d'une manière équilibrée car nous avons toujours 40 % d'espaces naturels, mais nous avons ainsi obtenu et notre adjoint aux finances l'a rappelé tout à l'heure, des bases fiscales qui font que nous avons pu, pendant 7 ans donc, ne pas augmenter les taux d'imposition, et en particulier de la taxe d'habitation.

Alors si je vous dis en plus M. Etcheto, que d'ici 2017 nous aurons quasiment 3 000 logements supplémentaires, ce sont des permis de construire qui ont déjà été délivrés ou qui sont sur le point de l'être. N'est-ce pas M. Lacassagne ? On a fait une réunion l'autre jour pour vérifier ce vers quoi on allait. 3 000 logements de plus ont déjà été autorisés dans cette ville et vous me dites ça manque de dynamisme... Pas du tout, et tout ça ce sont des personnes qui vont payer des impôts parce que ce sont des opérations dans lesquelles effectivement il y a des personnes qui ont des moyens de payer des impôts mais pas que. Parce que dans cette ville, on a aussi la fierté de continuer, à la différence des communes voisines, à faire des logements sociaux dans une proportion considérable. Nous qui avons plus de 25 % de logements sociaux dans nos programmes, nous faisons 30 % de logements sociaux et encore, et encore. Alors je trouve que ce procès est très injuste.

Il est très injuste d'abord parce qu'il est faux. C'est un faux procès que de nous dire qu'on veut arrêter la construction. Je n'ai jamais dit ça, nous avons même dans notre programme politique dit que nous voulions faire de l'accession sociale à la propriété, que c'était notre action majeure, le programme local de l'habitat dont s'occupe Christian Millet-Barbé à la Communauté d'agglomération. Alors il y a celui qui s'achève, qui était volontariste : on a fait 55 % des logements sociaux de toute l'Agglomération à Bayonne. Et on voudrait nous dire qu'on n'a pas d'ambition en matière de construction pour accueillir les nouvelles populations ? Moi j'avoue ne pas comprendre ce procès qui nous est fait comme d'ailleurs ce procès qui nous dit qu'on est dans l'indigence. Qu'est-ce que vous voulez on est indigent ? Si c'est de l'indigence mentale dont on veut parler, je l'entends comme ça bien évidemment, et bien sous sommes indigents. Mais nous sommes aux affaires et nous avons l'intention de mettre encore beaucoup de notre énergie à poursuivre nos actions.

En matière d'investissement et je termine là-dessus, M. Soroste disait tout à l'heure on va devoir diviser par deux les investissements. Mais c'est que nous étions à un taux extrêmement élevé, et même si on divise par deux puisqu'on sera sur 55 M€ sur 5 ans, soit 11 M€ en moyenne par an, on sera encore dans la partie supérieure des communes de notre strate.

Ce qui veut donc dire que nous avons une capacité d'investissement qui restera importante et c'est nécessaire pour les entreprises locales aussi, parce que la commande publique comme vous le savez contribue largement effectivement à nourrir les entreprises. C'est d'ailleurs le procès que font certains partis politiques plus à gauche peut-être que de considérer que l'austérité du gouvernement en place ne permet pas... (écoutez, je parle à votre place M. Nogues), moi je crois entendre de temps en temps ce discours sur trop d'austérité et de dire que cette austérité excessive aboutit aussi au fait que les entreprises effectivement ne puissent plus avoir de marchés. Et bien nous essayons finalement ici, à Bayonne, de faire en sorte qu'il y ait encore une commande publique parce que nous avons des projets, bien évidemment et il s'agit aussi de pouvoir permettre à ces entreprises de continuer à travailler au service de nos grands projets.

Et dernier mot concernant la mobilité. Non mais attendez, on se moque de qui sur le dossier de mobilité ? On avance très vite à la Communauté d'agglomération sur la mobilité, il n'y a que vous qui avez le sentiment que ce n'est pas le cas. Alors que le Conseil général ait voté, et je le remercie, demain matin M. Etcheto, et je compte sur votre énergie pour porter ce dossier demain...

M. Etcheto : Elle ne m'a jamais manqué.

M. le Marie : ... elle n'a jamais manqué ! Le cadre, le contexte et le calendrier, je pense, vous poussent à une énergie supplémentaire pour effectivement dire et faire savoir que 10 M€ seront versés et j'en suis très heureux. L'essentiel c'est qu'effectivement ils puissent être versés. Quant à la Région, j'étais au bureau du Président Rousset en présence de Matthieu Bergé, il y a quelques jours à peine et effectivement il m'a été confirmé que la Région ne viendrait pas au financement du TCSP. Alors ne disons pas autre chose ! En revanche, moi j'ai pris acte, attendez, j'ai pris acte lors de cette rencontre qui a d'ailleurs été fort intéressante, M. Bergé, et bien que le Conseil régional serait présent pour la gare, ou tout au moins pour le pôle d'échanges modal de la gare.

Sans entrer dans les détails techniques de tout cela, moi je veux quand même vous dire ceci : c'est que ce projet se fera. C'est que comme Président du Syndicat des transports, puisque vous m'interpellez en tant que Président du Syndicat des transports que je suis, je peux vous dire que nous avons passé 10 jours à faire le tour de France pour vérifier ce que donnait un certain nombre de systèmes de transport car nous n'avons pas nous non plus, mais peut-être que nous ne sommes peut-être pas au bon niveau, le don de préscience et nous considérons que nous ne pouvons pas prendre des décisions sans être en possession de tous les éléments. Alors on se déplace pour se rendre compte et pour qu'on nous rende compte. Et nous sommes allés ici à Besançon, à Metz, dans d'autres villes de France qui étaient dans des configurations plus ou moins proches de la nôtre et nous avons été reçus par des maires, de toutes couleurs politiques d'ailleurs, qui nous ont raconté la manière dont effectivement ils avaient réussi la mise en place de leur transport en commun en site propre. Et c'est vrai qu'aujourd'hui nous sommes dans notre Syndicat des transports, et je parle sous le contrôle de Philippe Neys qui est mon premier vice-président au Syndicat des transports et il m'a suivi et m'a accompagné dans tous ces déplacements, et bien nous sommes aujourd'hui en possession de suffisamment d'éléments pour pouvoir prendre des décisions.

Car voyez-vous, nous sommes en place depuis moins d'un an et il faut un peu de respect aussi vis-à-vis des nouvelles majorités qui se mettent en place et des nouveaux élus qui nous rejoignent. Et nous avons besoin d'avoir des convictions communes sur les dossiers que l'on fait avancer. Le dossier de transport en commun en site propre, ça ne nous engage pas pour 5 ans ou pour 10 ans, ça ne nous engage pas non plus pour 15 ans, ça nous engage pour 25 à 30 ans au moins, suivant le mode de transport qu'on choisit. Alors qu'on soit moins rapide que d'autres, ça s'est bien possible ; on reste à notre niveau mais on avance malgré tout et je peux vous assurer de notre détermination pour faire aboutir ce projet dans les meilleures conditions possibles eu égard aussi à la complexité de notre bassin de vie. Michel Soroste le rappelait à l'instant très justement à propos de la fiscalité certes, pour dire qu'on était des communes très différentes, mais pour le transport en commun la difficulté aussi c'est effectivement la disparité que l'on constate. Il y a souvent une ville centre importante et puis des petites communes autour. Et bien nous sommes trois communes équivalentes et voilà et un bassin de vie qui est effectivement étalé avec des communes plus ou moins importantes avec lesquelles il faut aussi composer. Alors c'est comme ça qu'on fait avancer les grands dossiers en respectant aussi nos interlocuteurs.

Voilà les quelques observations que je voulais faire pour répondre à vos interventions. M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. Vous vous étiez risqué à la tragédie devant l'école de la Citadelle donc ça n'avait pas tellement marché, vous tentez plutôt la dérision, la dérision désormais... (brouhaha) je n'ai pas réagi moi quand M. le Maire est intervenu...

M. le Maire : Allez-y M. Etcheto.

M. Etcheto : Je vais essayer de me mettre au niveau, on aurait dû être beaucoup plus indulgent pour une majorité de petits nouveaux telle que la vôtre.

Je n'ai pas très bien compris non plus où était votre référence en matière de politique économique, si c'était François Hollande ou Serge Noguès, vous nous précisez peut-être ça une autre fois mais sérieusement, j'ai relevé là quelques points.

Que vous prétendiez avoir tout ignoré de ce qui nous attendait, ça ne peut être qu'une blague. Vous n'aviez pas vu, c'est ce que vous nous dites, ça ne peut être qu'une blague franchement. Le maire précédent l'avait vu il l'avait dit ici à plusieurs reprises, nous l'avions un petit peu écouté sur ce point-là mais on lit aussi les journaux les uns et les autres, chaque jour et forcément ces perspectives-là ne pouvaient pas franchement échapper à grand monde d'autant que ça ne date pas d'aujourd'hui, tout ça ne vous est pas tombé sur le coin de la tête là début 2015 ou fin 2014. Juste rapidement un petit mot.

Vous avez parlé, en rebondissant sur Jean-Claude Iriart... oui mais si tu pouvais te permettre de libérer un peu la parole parce que...

M. le Maire : M. Etcheto vous avez la parole.

Mme Bisauta : On n'a pas dit un mot.

M. Etcheto : On essaye de respecter les orateurs quels qu'ils soient.

Donc vous avez rebondi sur ce que vient de dire Jean-Claude Iriart, sur les questions de plus grande autonomie peut-être des collectivités locales. Il y a d'autres pays qui en font l'expérimentation, en Espagne par ailleurs, mais je ne suis pas certain que toutes les collectivités espagnoles s'en portent pour le mieux. Il y a un modèle français de république décentralisée mais avec aussi un Etat qui est là pour garantir de la péréquation et dans le but d'avoir de la solidarité entre territoires, solidarité territoriale dont nous parlons beaucoup depuis quelques semaines à juste titre, à l'occasion des événements très graves qui se sont déroulés et dont on essaie de chercher et de traiter les causes profondes et à mon avis à raison. Donc je crois que là-dessus notre modèle républicain a quand même, et s'il n'a sans doute pas que des avantages et certainement des inconvénients qu'il faut chercher à améliorer, il a aussi quelques avantages.

La deuxième chose, très rapidement, sur l'impôt et sur la taxe d'habitation. C'est vrai qu'il y a beaucoup de populations fragiles à Bayonne qui sont exonérées de taxe d'habitation. Que je sache, tout cela est compensé par l'Etat ; que je sache aussi, ça n'a pas été une découverte de voir que la commune de Bayonne dans son agglomération était dans un profil très différent de celle de Pau dans la sienne, cher Michel. Mais tout ça, on le savait aussi avant.

Vous vous êtes entortillé assez longtemps pour nous expliquer qu'en matière d'urbanisme et d'habitat vous ne voyez pas ce qu'on pouvait vous reprocher. Mais on n'a pas reproché ce qui s'était fait jusqu'alors. Ce qu'on vous reproche ce sont des propos de campagne complètement insincères que vous avez tenus et disons le un petit peu démagogiques. Vous avez même parlé, mais tout le monde s'en souvient ici, qu'il fallait en effet mettre un terme à cette politique de densification et vous avez déclaré à la presse à ce moment-là, nous en avons été assez surpris sur le moment parce qu'on s'attendait à autre chose, que c'était là un clivage entre nous. C'est-à-dire entre nos deux propositions politiques. Ca je ne l'ai pas inventé, c'était une déclaration de votre part. Donc si vous avez multiplié les revirements et si vous revenez aujourd'hui sur une position en faveur de la densification raisonnée que nous prônons, tant mieux. Nous, nous venons simplement de dire à travers ces orientations budgétaires qu'effectivement c'était d'abord une bonne chose non seulement pour des raisons d'aménagement urbain mais également pour des raisons budgétaires et d'optimisation budgétaire et fiscale.

Et puis sur le TCSP, vous arrivez je dirai un petit peu à la dernière heure sur ce dossier. Je suis converti de longue date, ça fait longtemps qu'avec le Président Grenet on avait acté les 10 M€... il suffit de lui poser la question, c'était l'hiver dernier.

M. Millet-Barbé : Laissez-le là où il est, il est à la retraite.

M. Etcheto : C'était l'hiver dernier, et nous avons pris...

M. le Maire : Poursuivez M. Etcheto, mes chers collègues, on écoute M. Etcheto.

M. Etcheto : J'aimerais bien terminer effectivement dans un cadre un minimum courtois.

Nous avons d'ailleurs pris une première délibération, en fait même une deuxième parce qu'il y avait déjà eu une délibération sur les sommes allouées au titre du contrat territorial 2013/2016, nous avons pris une deuxième délibération lors du budget primitif 2014 qui a été voté en avril dernier. Et là on ne fait que formaliser, mais c'est quand même tout à fait exceptionnel, on va formaliser par une délibération prise, notre participation alors que le maître d'ouvrage ne l'a toujours pas fait.

Bien sûr, il n'y a pas eu de délibération ; ne me dites pas le contraire, il n'y a pas eu de délibération en bonne et due forme du STACBA. Il y a ici d'ailleurs, je peux le produire sans problème, c'est le document que vous nous avez envoyé pour justifier un petit peu de ce projet...

M. le Maire : On est au conseil général ou au conseil municipal ?

M. Etcheto : Il y a une délibération du STACBA qui est ici annexée, elle est datée je peux la mettre sous les yeux de Colette Capdevielle si je la retrouve du 28 février 2014, alors évidemment je ne la retrouve pas là mais je la tiens à la disposition de tout le monde, il n'y a pas eu de délibération en bonne et due forme du STACBA. Donc les gens qui découvrent ce dossier, je me demande où ils sont, de quel côté de la table ils sont aujourd'hui.

Et puis pour terminer je dirai sur une note peut-être un petit peu légère et sur la réflexion de Michel Soroste, qu'on peut partager en effet la question à je ne sais pas combien de milliards d'euros, 1 800 Md€ pour la dette française on va dire, est-ce que les dettes souveraines sont remboursables ? Et dans le cadre d'une inflation zéro ? On ne va pas répondre ici. Moi personnellement j'ai ma réponse, voilà et je crois qu'on est nombreux à l'avoir quand même mais on vit peut être là aussi sur une illusion. Certainement.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Il faut clore ce débat puisque ce n'est qu'un débat, Matthieu Bergé.

M. Bergé : M. le Maire, puisque nous avons travaillé ensemble et je pense de manière très studieuse et je pense proactive pour le territoire lundi dernier à Bordeaux, je pense qu'il faut que vous vous sortiez de cette posture par rapport au non-financement de la Région du projet TCSP parce que c'est une position qui est très claire depuis un an. Et d'ailleurs je vais vous le présenter comme je le présentais pendant la période de campagne électorale. Quand on parle de mobilité sur le territoire de l'Agglomération bayonnaise, il y avait deux projets. Le TCSP : 123 M€ et le pôle multimodal de la gare de Bayonne pour 45 M€, donc en gros, en termes de mobilité, on a un projet global de 168 M€. Et ce qui a toujours été acté, et qui correspond aux compétences de la Région, c'est-à-dire le ferroviaire, c'est la participation de la Région au pôle multimodal à hauteur de 10 M€ sur 45 M€. Et également nous gérons, vous le savez nous sommes autorité de gestion, des fonds FEDER, des fonds européens. Il y a sur ce projet de 45 M€, 9 M€ de fonds européens FEDER et RTE-T fléchés sur ce projet.

Concernant les abords de la gare, 6 M€ de projets. Il y a également du FEDER éligible. Donc on ne peut pas dire que la Région ne traite pas la Ville de Bayonne. Et je vais vous donner un autre exemple.

Quant on parle du ferroviaire et qu'on parle de la ligne Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port, vous êtes bien d'accord, on entend bien le nom Bayonne dedans. Combien a mis l'Agglomération pour financer les voies ? Combien a mis la Ville de Bayonne ? Zéro. Combien a mis la Région Aquitaine ? 18,5 M€.

M. Millet-Barbé : C'est votre compétence.

M. le Maire : Incroyable !



M. Bergé : Sur la deuxième tranche... attendez, M. Millet-Barbé vous qui osez vous présenter à des élections, vous n'en connaissez pas les compétences, puisque les régions n'ont pas compétence sur les voies ferrées, c'est compétence unique de RFF et que c'est pour sauver la ligne que la Région Aquitaine va mettre 30 M€ sur Cambo/Saint-Jean-Pied-de-Port. Donc ce que je tiens à dire, ce procès d'intention contre la Région Aquitaine que vous avez encore fait hier à la télé, je pense que dans le dialogue constructif que nous avons voulu avoir avec vous et le Président Rousset sur le futur contrat de Plan Etat/Région et sur les différents projets, je pense que la Région Aquitaine est aux côtés de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Je pourrais évoquer tous les dossiers que nous avons évoqués, je viens d'en mentionner ici. Je pense que le temps de la posture est révolu, la Région Aquitaine participe au projet de mobilité sur l'Agglomération Côte Basque-Adour, et comme c'est prévu depuis le début sur le pôle multimodal et de manière très conséquente. Le meilleur exemple c'est que sur la future gare de Bordeaux, la Région Aquitaine a mis 10 M€, exactement le même montant que nous mettrons sur le pôle multimodal. Mais la Région Aquitaine n'a jamais financé le tramway, la Région Aquitaine ne financera jamais la rocade et la Région Aquitaine n'a pas financé un seul projet de bus à haut niveau de service. Les postures politiques, elles sont de votre côté.

M. le Maire : Alors pourquoi dites-vous, à Besançon, à Metz, à la région parisienne, dans tous les TCSP qu'on a visités, la région participait à une hauteur pour quelques fois de 40 % du projet. On a fait du benchmarking, on a vu dans les quatre endroits où on est allé...

M. Bergé : Mais c'est un choix politique.

M. le Maire : C'est un choix politique, voilà.

M. Bergé : Mais c'est un choix politique : sur un projet global de 165 M€, la Région entre fonds propres et le fonds FEDER sera présente à hauteur de 20 M€.

M. le Maire : Vous n'allez pas nous tromper. Les 45 M€ dont vous nous parlez, il y a la plate-forme ferroviaire dans le chiffre que vous donnez, vous êtes en train de nous expliquer...

M. Bergé : Le pôle multimodal, ce n'est pas important pour la gare de Bayonne ?

M. le Maire : Si, mais on n'a pas dit le contraire.

M. Bergé : Le lien entre le bus à haut niveau de service et les TER pour faire de l'intermodalité, ce n'est pas important ? Techniquement et sur les chiffres, vous savez, ce sont des choses que j'aime bien, donc on peut en débattre ici et ailleurs.

M. le Maire : Mais je sais que vous êtes très bon sur les chiffres, Monsieur. On ne doute pas de votre capacité ...

M. Bergé : Parce que justement j'ai l'impression qu'avec les chiffres, des fois vous avez quelques problèmes.

M. le Maire : Ah non, pas sur ce dossier-là justement. Pas sur ce dossier-là. Bon alors vous avez trouvé M. Etcheto, vous êtes content, vous l'avez trouvé la délib. Donc vous avez encore raison, encore une fois.

M. Etcheto : Délibération du 28 février 2014...

On a donc débattu des orientations budgétaires comme il se doit dans notre assemblée démocratique et je vous en remercie et on va passer, parce qu'il n'y a pas de vote, on va passer sans désespérer au rapport suivant.

*Pas de vote.*

## **28. Taxe d'habitation des résidences secondaires.**

M. Soroste : L'article 31 de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 permet d'instituer une évolution de la part communale de la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. Vous avez en note de synthèse toutes les explications. Donc je rappelle simplement que cette majoration s'applique à la cotisation de la taxe d'habitation qui revient uniquement à la commune. La part revenant à l'Agglomération n'est donc pas concernée. Je vous rappelle également que des dégrèvements sont prévus pour les personnes qui disposent d'une résidence secondaire située près du lieu où elles exercent leur activité professionnelle, et dans le cas de la résidence secondaire qui constituait la résidence principale d'un contribuable avant qu'il ne soit hébergé durablement dans un établissement accueillant des personnes âgées type EHPAD. Autrement dit, il y a un certain nombre de dégrèvements qui sont prévus.

Comme prévu par la loi de finances rectificative, il est proposé au conseil municipal d'adopter la majoration de 20 % sur la cotisation de cette taxe sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale, applicable dès l'année 2015.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Oui ça concerne donc la taxe sur les résidences secondaires.

C'est voté par le Parlement en fin d'année 2014, c'est la loi de finances rectificative au budget 2014, validée d'ailleurs depuis par le Conseil Constitutionnel puisque la question de la constitutionnalité d'une telle mesure avait pu se poser et donc qui donne la possibilité aux communes situées en zone tendues, dont la nôtre, de majorer de 20 % la part communale de la taxe d'habitation des résidences secondaires. Une première tentative avait été menée par le gouvernement Ayraut en 2012 et l'idée avait été abandonnée.

Alors comment la création de cette taxe est arrivée dans le cadre en fait d'un projet de loi rectificatif ? C'est tout simplement la Ville de Paris qui a porté cette disposition, je crois que c'est intéressant même si toute proportion gardée, on ne peut pas faire la comparaison mais quand même. La Ville de Paris, c'est une pénurie de logements, comme chez nous, c'est une très forte concentration de résidences secondaires dans certains quartiers précis, comme chez nous finalement dans certaines communes ou certaines zones de communes d'ailleurs bien précises.

C'est ensuite, comme chez nous, une flambée des prix du foncier indiscutable et également une véritable problématique du logement locatif, une partie importante de la population y ayant accès tant ici qu'à Paris avec une demande vraiment forte. Et d'ailleurs quand on rapproche sur Paris c'est intéressant, on a 174 000 résidences secondaires qui ont été répertoriées à Paris et plus de 170 000 logements sociaux actuellement à Paris.

Alors, c'est vrai, je me réjouis que la commune de Bayonne, comme Hendaye et Biarritz viennent d'ailleurs de le faire très récemment, adopte cette mesure fiscale. C'est vrai que j'avais eu des craintes lors des débats parlementaires mais ces craintes sont aujourd'hui éteintes et je prends acte que les dispositions qui ont été violemment critiquées à Paris par la Droite, qui a attaqué cette disposition au nom de la défense du droit de propriété, c'est pour ça que je parlais de constitutionnalité, finalement on critique à Paris mais sur le terrain, et c'est très, très bien, on applique ce type de dispositions.

Je crois qu'il faut être aussi très réaliste : je ne fais pas partie de celles et ceux qui croient que cette mesure amènera des logements à la location ou à la vente, ou alors de manière très marginale, je crois qu'il faut se dire la vérité. Et d'ailleurs ce sera, je pense, extrêmement intéressant de le vérifier pour voir quel est l'impact de cette mesure, voir si ça peut libérer du foncier à la location ou éventuellement si ça amène des logements à la vente. Ce qu'il faut quand même bien constater, c'est que c'est bien dans les communes où il y a le plus de résidences secondaires que les difficultés pour se loger sont les plus importantes et il est évident qu'il y a un lien direct entre le nombre et l'importance des résidences secondaires et la spéculation foncière et la spéculation immobilière.

C'est une mesure fiscale qui n'est pas évidente, on l'a limitée à 20 %. Certains, c'était un amendement mais qui n'a pas été voté, auraient souhaité qu'on laisse la possibilité aux communes d'aller au-delà et de choisir finalement. Donc en fait ces 20 %, c'est juste parce que ça apporte des subsides aux communes au moment où elles en ont besoin ; c'est aussi une mesure sociale car elle fait participer les propriétaires de résidences secondaires à l'effort collectif et ce en faveur directement du logement.

Alors c'était le débat que l'on avait tout à l'heure finalement, et je pense qu'à terme, c'est une mesure qui est destinée comme toutes les mesures fiscales d'ailleurs, comme la péréquation d'ailleurs, à évoluer en fonction des lois de finances rectificatives et d'ailleurs des lois de finances tout court. C'est probablement une mesure pour laquelle il sera important, de mon point de vue, et je ne crois pas être la seule à le penser, qu'il faudra peut être envisagé sur le plan communautaire, parce que c'est là véritablement qu'il doit y avoir les solidarités. La commune de Biarritz du fait de la mise en place de cette taxe va, ce qui est quand même un peu l'ironie, pouvoir récolter plus de 650 000 € parce que justement elle a des résidences secondaires, je crois même un peu plus, Hendaye également. Saint-Jean-de-Luz, je ne sais pas si elle va le pratiquer.

Donc je pense que là le véritable fonds de péréquation ou en tout cas la portée pour le futur communautaire d'une telle taxe aurait réellement du sens je pense. On est sur un autre débat, on est sur d'autres perspectives mais justement on a beaucoup parlé aujourd'hui de fiscalité, c'est le type même de taxe qui devrait pouvoir être collectée globalement sur l'échelle d'un établissement collectif intercommunal et ensuite redistribuée bien évidemment là où il y en a besoin en termes de logements et notamment bien évidemment la ville de Bayonne. Je pense que l'évolution de cette taxe c'est d'aller vers plus de solidarité non pas au sein du bloc communal mais au sein d'une future intercommunalité.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Mme Capdevielle. M. Soroste.

M. Soroste : Oui je voudrais répondre, sur votre dernière phrase, vous avez tout faux. Dans l'agglomération ACBA, vous avez tout faux. Je suis désolé de le dire, parce que c'est qui va bénéficier de cet impôt ? C'est la commune de Biarritz, non pas 600 000 € mais je vais vous donner les chiffres parce que je les ai moi les chiffres, parce qu'il n'y a aucune solidarité qui est prévue, voilà c'est ce qui est dommage. Donc il aurait fallu, je voulais finir simplement, effectivement l'application dans notre agglomération qui est encore un cas particulier. Bayonne est pénalisée, encore une fois, pourquoi ? Voilà les chiffres.

Les vrais chiffres je vais vous les donner : Biarritz 1 100 000 ce n'est pas 600 000 c'est 1 100 000, le chiffre prévisionnel et c'est logique, Anglet c'est 500 000, Bayonne 240 000. Ce qui veut dire qu'encore une fois, comme il n'y aura aucune solidarité qui est prévue, si on ne met pas en place un pacte financier et fiscal au niveau de l'Agglomération ce qu'on va essayer de faire, la loi, j'espère que le but des logements vides sera atteint mais fiscalement là aussi c'est comme le fonds de péréquation national, notre agglomération se retrouve pénalisée parce qu'on est un cas particulier.

M. le Maire : Mme Capdevielle, allez-y.

Mme Capdevielle : C'est précisément, exactement ce que je disais : vous ne m'avez ni entendue, ni écoutée. Ou alors je me suis très mal exprimée mais c'est exactement ce que je vous disais. La commune.... Mais la loi c'est une taxe communale, et donc il y a effectivement comme le disait Henri Etcheto, une vraie piste législative à explorer, il faut que probablement cette taxe elle devienne intercommunale. C'est une évidence pour pouvoir justement assumer les solidarités puisque je vous ai dit que c'était de l'ironie, c'est la commune de Biarritz qui, justement du fait de cette taxe, va se voir attribuer des ressources supplémentaires d'une manière importante, comme Saint-Jean-de-Luz d'ailleurs. Ceci dit ce sont quand même des communes qui ont une sacrée problématique de logements sociaux et pour l'une d'entre elles un problème de démographie carrément, et les deux également. On est d'accord finalement, on fait exactement la même analyse M. Soroste.

M. le Maire : Moi qui vous ai entendu tous les deux, j'ai l'impression que vous n'êtes pas si éloignés que ça. Nous allons voter. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'abstentions, ni de votes contre et donc on vote... M. Iriart ?

M. Iriart : Juste pour dire que nous sommes d'accord avec M. Soroste et avec Mme Capdevielle qui ont dit sensiblement la même chose : nous sommes d'accord sur le bien fondé de cette loi et nous voterons ce rapport-là.

M. le Maire : Merci. On passe au rapport suivant.

*Adopté à l'unanimité.*

## **29. Remises gracieuses de créances.**

M. Soroste : Suite à l'examen de la situation des personnes concernées, je vous rappelle le principe que nous avons adopté ici c'est que jamais on ne fait une remise à 100%, on veut toujours qu'au moins symboliquement les gens participent un peu, donc on fait des remises et le montant global, les factures impayées s'élèvent à 4 325,28 €. Vous voyez que ce n'est pas très important et nous avons accordé des remises globalement à hauteur de 3 243,96 €, ce qui a fait payer les gens à hauteur de 1 100 €.

M. le Maire : Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## **FONCIER**

### **30. Acquisition à la Sauvegarde de l'enfance à l'adulte du Pays basque d'une partie de parcelle sise avenue Docteur Gaudeul.**

M. Neys : Dans le cadre du chantier de requalification de l'avenue Docteur Gaudeul, il est prévu de procéder à des travaux d'élargissement du trottoir au droit de la parcelle CW 67 nécessitant l'acquisition d'une partie de l'emprise appartenant à la Sauvegarde de l'enfance à l'adulte du Pays basque pour une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>, pour un prix de cession de 120 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total d'environ 7 200 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse, avec la Sauvegarde de l'enfance à l'adulte du Pays basque ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **31. Indemnité d'éviction concernant la libération du local commercial et de l'appartement sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble 1 quai Jauréguiberry.**

M. Lacassagne : Pour permettre la restitution des remparts du XII<sup>e</sup> siècle sur lequel repose l'immeuble 1 quai Jauréguiberry, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de l'immeuble précité appartenant aux consorts De La Hera pour un montant de 280 000 €. Par ailleurs, le conseil municipal a conditionné la réalisation de l'acquisition à la libération par le commerçant (Monsieur Belaïdi) des locaux qu'il occupe au rez-de-chaussée et au premier étage. Un accord est intervenu sur le montant de 40 000 € pour cette indemnité d'éviction, payable au départ du commerçant au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Il est demandé au conseil municipal de valider le principe du versement de l'indemnité d'éviction au profit de Monsieur Belaïdi pour le montant de 40 000 € dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette transaction, y compris le protocole prévu.

M. le Maire : Merci. C'est un rapport qui nous permettra de restituer les remparts médiévaux dans un endroit où ils seront parfaitement perceptibles en bas de la rue Tour de Sault et à l'entrée de la rue des Basques, sur le bord de la Nive et ce sera certainement quelque chose de très intéressant lorsqu'on aura terminé ces travaux. Alors là on est en train, enfin d'indemniser le fonds de commerce, d'acquérir les murs et après démolition ça va être quelque chose de très intéressant pour le patrimoine.

Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

## **MOYENS GENERAUX**

### **32. Exécution et impression du magazine municipal – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.**

Mme Durruty : La Ville de Bayonne publie un magazine municipal, « Bayonne Magazine », dont la réalisation fait l'objet d'un marché public à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible deux fois pour la même durée et décomposé en deux lots : exécution et impression. Il est demandé au conseil municipal sur la base du dossier de consultation des entreprises, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert européen à lots séparés; en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Pas de questions ? Si une question : Mme Herrera.

Mme Herrera Landa : Juste une question concernant la dimension environnementale du support du bulletin municipal. Est-ce qu'il y a un travail qui a été fait sur l'impact environnemental du bulletin et peut être sur une amélioration, un impact environnemental inférieur ? Soit sur un choix de papier ? Est-ce qu'il y a une condition d'éco-conditionnalité sur le marché public ?

M. le Maire : Qui peut répondre à cette question ?

Mme Bisauta : Au niveau du choix du papier oui, et il y a longtemps et la question qui se pose ce sont les critères d'éco-conditionnalité pour obtenir un prestataire plus proche et pour l'instant c'est assez difficile à intégrer. Il y a des réflexions qui sont menées, donc ça aussi législativement il faudrait peut être avoir des inflexions parce que les critères d'éco-conditionnalité qui nous permettraient de travailler avec des prestataires qui ne seraient pas à 500 km seraient assez intéressants.

M. le Maire : Merci. C'est tout ? On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **33. Règlement pour l'organisation de jeux-concours.**

M. Boutonnet : Quelque chose qui n'était pas dans notre programme et j'espère qu'on ne nous en fera pas grief, un sujet éminemment politique puisqu'il s'agit effectivement du règlement pour l'organisation de jeux-concours.

La Ville de Bayonne est un partenaire important de structures sportives ou culturelles organisatrices de rencontres ou d'événements publics et souhaite faire bénéficier les habitants de Bayonne, des places mises à disposition par les organisateurs pour assister à ces manifestations à travers des jeux-concours. Ceux-ci seront proposés dans un premier temps sur Internet, via le compte Facebook ou le site Internet de la Ville. A cet effet, il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement de jeu-type, joint en annexe de la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **34. Location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux - Signature des marchés.**

M. Esmieu : Dans le cadre de chantiers effectués en régie, il est parfois nécessaire de louer des engins ou divers autres matériels dont la collectivité ne dispose pas. Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée. Le marché est décomposé en 18 lots attribués séparément, présentés en note explicative de synthèse. Compte tenu de l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 12 février, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les contrats à intervenir avec les titulaires indiqués en note explicative de synthèse et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Nos excuses pour le fait d'avoir présenté ça sur table, mais la commission d'appel d'offres vient de se réunir ce matin et les derniers éléments d'infos on ne pouvait pas les mettre dans le dossier. C'est le cas aussi pour les rapports qui vont suivre. On met aux voix. Des absentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **35. Mise à disposition de contenants, transport et traitement de déchets communaux – Lancement de la consultation des entreprises et signatures des marchés.**

M. Esmieu : La Ville de Bayonne confie à des entreprises spécialisées le transport et le traitement des déchets issus de l'activité de ses services. Les contrats conclus avec ces prestataires sont des marchés à bons de commande avec minimum et maximum, d'une durée de quatre ans. La décomposition en lots et leurs montants sont présentés en note explicative de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal, sur la base du dossier de consultation des entreprises, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert à lots séparés pour une durée de 4 ans ; en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **36. Travaux d'entretien des espaces verts - Travaux imprévus et travaux sur programme 2015 à 2018 - Signature des contrats.**

M. Escapil-Inchauspé : Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, la Ville de Bayonne souhaite confier certaines tâches à des entreprises. Deux consultations ont donc été lancées sous la forme de deux appels d'offres ouverts : un premier appel d'offres relatif aux travaux imprévus (accords-cadres multi-attributaires) et un second appel d'offres relatif aux travaux sur programme (attribution de marchés publics). Ces consultations comportent six lots attribués séparément, détaillés en note explicative de synthèse. Compte tenu de l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 12 février, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les contrats à intervenir, avec les titulaires indiqués ci-dessus et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **37. Patrimoine immobilier - Nettoyage des locaux municipaux années 2015 à 2018 - Signature des marchés.**

M. Esmieu : Pour le nettoyage de ses locaux, la Ville de Bayonne fait appel à des entreprises. Les marchés conclus avec celles-ci ont pour objet le nettoyage régulier de locaux désignés mais aussi, pour une partie moindre, des prestations de nettoyage ponctuel. Ainsi, les marchés comprennent une part fixe et une part à bons de commande sans minimum ni maximum. La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert européen. Les marchés seront conclus pour une durée d'un an, reconductible pour trois périodes d'un an. La décomposition en lots et leurs estimations sont présentés en note explicative de synthèse. Compte tenu de l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 12 février, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir pour une durée d'un an, reconductible trois fois et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. On met aux voix. M. Iriart.

M. Iriart : Juste quelques mots pour expliquer notre vote. Nous, on s'abstiendra sur ce rapport-là et mon explication de vote sera en même temps une invitation pour la période à venir, pour la raison suivante. Le rapport précédent visait à passer des marchés ou valider des marchés de prestataires de service qui viennent en complément de toute une série de travaux qui sont assurés déjà par les services de la ville.



Donc on pensait que pour le nettoyage des locaux, sur un marché qui s'élève à près de 1M€, il nous semblait certainement possible aussi d'examiner la possible internalisation d'au moins une partie de ces travaux-là. C'est une façon de faire en sorte aussi que la puissance publique maîtrise une partie de ses dépenses, à porter peut-être un petit peu de souplesse dans l'organisation au-delà du principe, et de faire en sorte aussi peut-être que pour une partie des agents qui pourraient être concernés, un cadre social plus pérenne pourrait également leur être proposé grâce à cette dépense-là. Alors n'ayant pas les éléments pour l'apprécier, dans le doute, on préfère s'abstenir et voir avec vous si à l'avenir il était possible d'internaliser ces travaux.

M. le Maire : J'ai entendu ce que vous venez de dire M. Iriart, ce que je souhaite c'est que dans la commission compétente cette question puisse être abordée. Alors c'est vrai qu'ici entre les deux rapports, on a une démarche complètement différente. Une où on travaille en régie, je crois que les services m'ont dit à hauteur de 90 % environ et puis l'autre où effectivement le rapport est très différent, peut-être complètement inversé d'ailleurs. C'est une décision politique qu'il faut savoir assumer parce que ce qu'on est en train de dire supposerait des embauches. Et la question c'est de savoir si ça ne nous coûterait pas plus cher dans le long terme d'envisager des embauches pour assurer effectivement ce type de prestation sachant qu'actuellement le marché, avec des règles de concurrence qui sont d'ailleurs assez drastiques, nous permet quand même d'arriver à des coûts qui sont jugés inférieurs. Ecoutez-moi, je vous le livre comme je l'entends. Je ne vous dis pas forcément que j'ai raison mais vous proposez, M. Iriart, d'aborder cette question dans la commission compétente et j'invite effectivement à ce que cette question soit abordée quelle que soit la conclusion qu'on en tire in fine. Mme Durruty sur ce sujet voudrait dire quelque chose.

Mme Durruty : Je suis tout à fait d'accord pour qu'on aborde cette question en commission mais quoi qu'il en soit, on le sait, l'organisation de ces missions nécessite une intervention d'opérateurs en nombre et sur des créneaux horaires la plupart du temps en même temps. Donc c'est vrai qu'imaginer d'internaliser après sur du personnel ce ne serait que de l'emploi précaire que nous pourrions proposer, puisque bien évidemment les personnes qui interviennent, interviennent non pas uniquement dans nos structures mais bien évidemment sur un certain nombre de structures. C'est pour cela que sur ce type de prestations, l'internalisation est extrêmement complexe. Il n'empêche que pour donner davantage de temps de travail au personnel des écoles comme nous nous y étions engagés, du moins avant la réforme des rythmes scolaires puisqu'elle nous a permis aussi d'aller dans ce sens, nous avons notamment permis à certains des agents qui travaillaient dans les écoles à temps partiel d'intervenir sur le nettoyage notamment au niveau de nos chalets de nécessité de façon à leur permettre d'avoir un temps de travail plus important et donc un peu moins de précarité.

M. le Maire : Merci. On va mettre aux voix. Des absentions ? Des votes contre ?

*MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

## **REGIE DES EAUX**

### **38. Etude énergétique en vue de la rénovation du bâtiment d'exploitation - Demande de subvention auprès de l'ADEME.**

M. Arcouet : La Ville de Bayonne souhaite rénover et agrandir le site d'exploitation de la Régie des Eaux. La mission de programmation a démarré en janvier 2015 par un diagnostic énergétique, d'un montant prévisionnel de 5 600 € HT, susceptible d'être financé par l'ADEME. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **RENOVATION URBAINE**

### **39. Signature d'un sixième avenant à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne.**

M. Lacassagne : Depuis sa signature en août 2008, la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne a fait l'objet de cinq avenants. Un sixième avenant à la convention, détaillé en note explicative de synthèse, est nécessaire pour accompagner la fin du projet. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n° 6 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne et d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

Ce que je pourrais préciser au conseil municipal c'est qu'il s'agit du sixième et dernier avenant à la convention ANRU des Hauts de Bayonne qui a été signée en 2008. Cet avenant vient clore administrativement un projet quasiment achevé, alors qu'en 2015 vont rentrer en vigueur les nouveaux dispositifs de la politique de la ville, avec le contrat ville porté par l'agglomération.

Je précise aussi que sur les 38 opérations qui ont porté sur la rénovation des logements sociaux, la construction d'équipements ou d'aménagement d'espaces publics, deux opérations seront lancées cette année, c'est-à-dire la création d'une couveuse d'entreprise au bâtiment 7 des résidences Breuer et ainsi que la rénovation de l'école Malégarie.

M. le Maire : Merci pour ces précisions M. Lacassagne. Des absentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **40. Modification du tableau des effectifs.**

Mme Durruty : Un rapport classique mais celui là exceptionnel dans le sens où il correspond aux conséquences de la commission administrative paritaire qui concerne l'avancement de grade et donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué en note de synthèse, sachant que comme vous l'avez vu, il y a 60 transformations de postes pour un budget global approximatif de 100 000 €, donc une partie du fameux GVT dont nous parlons traditionnellement et régulièrement.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ?

M. Iriart : Une modification du tableau des effectifs quand elle est aussi conséquente, on considère que ça relève comme les rapports budgétaires de choix de gestion. Donc n'ayant pas les éléments pour apprécier la pertinence de cette décision, on s'abstiendra sur ce rapport-là et on votera sur les deux autres.

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

### **41. Directeur du stationnement - Continuité d'un emploi permanent de catégorie A en application de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

Mme Durruty : Afin de conforter la politique du stationnement de la Ville de Bayonne, le conseil municipal a créé par délibération en mars 2006, un poste de directeur du stationnement. Le contrat de l'agent qui assure actuellement les fonctions arrive à échéance le 9 avril 2015. Il est proposé au conseil municipal d'assurer la continuité du poste de directeur de stationnement à temps complet et d'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel à compter du 10 avril 2015, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **42. Chargé de mission « dialogue citoyen » - Création d'un emploi de catégorie A en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

Mme Durruty : La Ville de Bayonne s'est engagée dans une démarche globale de construction d'une nouvelle étape de la participation citoyenne développée depuis juin 2009. Dans l'objectif d'impulser et de mettre en œuvre le nouveau dispositif de dialogue citoyen, il est envisagé de recruter un agent contractuel de catégorie A à temps non complet pour une durée de deux ans (détails en note explicative de synthèse). Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi à temps non complet (28/35<sup>e</sup>) de contractuel chargé de mission « dialogue citoyen » et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant, dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE**

#### **43. Programme d'Action Foncière - Acquisition d'un terrain sis 74-76 avenue Maréchal Soult - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays basque.**

M. Lacassagne : Les terrains situés au nord de l'avenue Maréchal Soult ont été identifiés par la commune de Bayonne, dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Action Foncière 2014-2018 de l'Agglomération Côte Basque-Adour, comme secteur d'intervention foncière de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque. L'EPFL Pays basque a procédé à l'acquisition des parcelles non bâties cadastrées CT350-CT353, appartenant à Madame Munoz, d'une superficie totale de 777 m<sup>2</sup>, au prix de 148 000 €, auquel s'ajoutent 3 750 € de remboursement de prestations d'architecte. Cette acquisition, pour le compte de la Ville, doit faire l'objet d'une convention de portage foncier (détails en note explicative de synthèse). En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays basque et d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays basque la convention de portage foncier annexée à la note explicative de synthèse et tous les actes nécessaires à son application.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **44. Institution de servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de la SAFAM à Bayonne.**

M. Salducci : Le site de l'ancienne usine SAFAM (ou site des Fonderies de Mousserolles) est localisé sur un terrain d'environ 4,5 ha en entrée de la ville de Bayonne, par l'avenue Capitaine Resplandy. Au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, les installations exploitées par la société SAFAM ont été réglementées par plusieurs arrêtés préfectoraux. Dans cette optique, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement soumet un projet de création de servitudes d'utilité publique (détails en note explicative de synthèse), à la consultation notamment du conseil municipal de la commune de Bayonne et des propriétaires du site (Agglomération Côte Basque-Adour et commune de Bayonne). Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L126-1, vu le code de l'environnement et vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 05 janvier 2015, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral (annexé à la note explicative de synthèse) instituant des servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de la SAFAM à Bayonne.

M. le Maire : Merci.

M. Bergé : Vous imaginez bien que si j'ai fait une intervention en commission préparatoire, c'est que je vais essayer justement d'avoir un ton conciliant et de faire en sorte que collectivement nous nous améliorions sur la gestion de ce type de dossier.

Donc j'espère que la réponse sera à la hauteur du ton que je vais employer lors de mon intervention.

C'est un dossier qui parle du nécessaire développement économique de notre territoire, c'est évident. Comme vous le savez nous sommes confrontés à une crise économique d'ampleur mondiale, qui nous amène à faire preuve de volontarisme, de cohésion et de cohérence en matière de développement économique, derrière les collectivités qui en ont les compétences, on parle des collectivités locales, décentralisation, Région et Agglomération en l'occurrence.

L'innovation et la disponibilité de foncier sont, comme vous le savez deux éléments essentiels à la mise en place d'une stratégie économique basée sur la compétitivité hors coût, c'est-à-dire la compétitivité hors coût du travail, ce qui a vocation à inscrire nos territoires dans une économie de la connaissance avec son pendant industriel. Dans ce domaine économique, comme vous le savez, nous sommes des héritiers, dans l'acceptation sociologique du terme, pour le meilleur et pour le pire.

Alors des héritiers pour le meilleur. Pour le meilleur, pour des raisons historiques d'éloignement de la frontière allemande de nos usines aéronautiques, le pôle de compétitivité Aerospace Valley a pu se développer sur les territoires d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Opportunément, acteurs politiques, nous avons conforté cette implantation en soutenant l'émergence de centres technologiques et technopolitains : on peut notamment évoquer sur le territoire de Bayonne, Compositadour et la Technocité, fruit d'un partenariat entre la Région, le CG64 et l'Agglomération.

Héritiers pour le pire. Pour le pire et bien que le principe soit vertueux, de vouloir faire de l'économique sur de l'économique, je parle en termes de reconversion économique de terrains qui avaient une vocation économique. Nous sommes fréquemment, élus d'aujourd'hui, confrontés à l'héritage de terrains, qui par des pratiques industrielles du passé et par le manque de normes environnementales de l'époque se retrouvent dans un état environnemental très dégradé. Face à cette difficulté, des normes de dépollution ont été établies règlementairement et sans rentrer dans un débat d'experts, on peut résumer ces règles au fait que la dépollution doit être conforme au futur usage du terrain. L'état environnemental devient donc une notion relative et l'application du principe pollueur-payeur devient aussi relative. Je pense que nous pouvons faire consensus sur les notions juridiques, davantage que sur le concept de bon état environnemental.

De la pertinence économique de ce projet au regard de ces éléments, faciliter le projet d'implantation d'un industriel sous-traitant aéronautique à la pointe de sa technologie nous paraît pertinent et correspond à la stratégie territoriale de l'Agglomération et du pôle régional Aerospace Valley.

Cependant, nous estimons que nous avons un devoir de pédagogie et de transparence. En gros c'est un terrain pollué. Cette délibération, hors cadre purement règlementaire, a pour vocation de consacrer des servitudes environnementales sur un terrain pollué. Il ne s'agit pas ici de créer la polémique mais de partager dans notre instance démocratique cette réalité, sachant que les servitudes évoquées dans la délibération ont pour vocation d'éviter certains usages qui pourraient avoir un impact environnemental de diffusion de pollutions aujourd'hui contenues par les mesures de dépollutions exécutées et à venir.

Alors c'est là qu'aujourd'hui nous sommes devant un petit paradoxe démocratique au sein de notre assemblée. Ayant confiance en l'action publique, je ne doute pas de la qualité des travaux entrepris par l'Agglomération, même si je regrette que notre assemblée et la population bayonnaise de manière plus générale n'aient pas été associées au travers de présentation en commissions, en conseil municipal privé, de réunions publiques ou d'une enquête publique que le code de l'environnement autorise dans ce cas précis. Il y a donc un paradoxe évident aujourd'hui dans notre assemblée à voter la création de la commission de la délégation citoyenne et d'avoir attaché aussi peu d'intérêt au débat public sur un dossier aussi stratégique.

De notre côté tout en étant favorables au projet, et je le rappelle ici, nous aurions souhaité que le projet soit soumis à enquête publique, et que la commune ait fait preuve de pédagogie au travers de davantage de transparence pour expliquer ses choix publics nécessaires à la compréhension de l'action publique pour qu'on sorte de la suspicion.

Vous remarquerez, comme je vous l'avais dit en introduction, que loin de la polémique, notre intervention est une invitation à plus de démocratie citoyenne. Je pense qu'on est dans le ton de la journée. Alors dans le cas où vous ne reviendriez pas sur votre position concernant l'enquête publique, nous faisons une demande officielle, c'est-à-dire que des actions spécifiques d'information sur le dossier soient mises en place en mairie, c'est à dire mise à disposition de documents, cartographies, état des lieux des travaux, pour les élus et pour le public, qu'évidemment une fois que la délégation citoyenne soit créée, qu'elle soit saisie de ce dossier, pour pouvoir justement l'évoquer et expliquer une fois de plus de manière consciente et raisonnée ce choix de politique publique.

Alors je voudrais dire real politique d'un côté, démocratie citoyenne de l'autre. Il est grand temps que le Maire de Bayonne accorde ses violons avec le Président de l'Agglomération, je peux lui passer son numéro de portable s'il le souhaite. Je dirai dans ce cas précis : faute ou erreur, et bien votre réponse nous éclairera et éclairera les concitoyens.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Je vais tenter de répondre. Vous avez commencé très bien en citant sans les citer Bourdieu et Passeron, nous sommes tous leurs héritiers, c'est formidable. Vous avez raison de ce point de vue de dire qu'on prend le dossier avec un certain héritage et que ces terrains sont des friches, qui d'ailleurs renvoient à des pages de notre histoire. L'autre jour, on était ensemble dans un certain lieu où on parlait des histoires des forges de l'Adour, là aussi c'est une histoire, extrêmement forte, qui s'est livrée sur ce bord d'Adour et aujourd'hui ces terrains-là, la Communauté d'agglomération, et donc Jean Grenet en l'occurrence qui était président de la Communauté d'agglomération à l'époque avait considéré qu'il fallait en devenir propriétaire, et c'était forcément une bonne idée. Nous savions que ces terrains étaient pollués, évidemment eu égard à ce qui était l'activité sur ce site, une activité qui remonte d'ailleurs, excusez du peu, à 1840. Et donc l'activité industrielle sur ce site s'est déployée depuis 1840 jusqu'à une fermeture que vous savez au début des années 2000, 2005 je crois. Je pense que M. Duzert saura ça mieux que moi mais 2005 je crois.

La question était de savoir ce qu'on allait faire de ce terrain. Il fait 4,5 ha, il est idéalement placé, entrée de ville. Il était bien entendu nécessaire de considérer qu'on ne pouvait pas avoir là une activité polluante et ceci a été acté dans le cadre du classement dans le plan local d'urbanisme de la ville de Bayonne.

Nous avons ici même adopté, enfin c'est la Communauté d'agglomération qui l'a votée, mais nous avons ici comme on le fait toujours avant la communauté d'agglomération, on a été amené à se prononcer sur le zonage et ce zonage on l'a donc acté, on a donc acté du fait que l'activité économique se poursuivrait sur ce site. Et puis arrive cette opportunité, peut-être que Sylvie Durruty qui suit ce dossier à la Communauté d'agglomération dira quelque chose tout à l'heure, mais on a là une opportunité tout à fait intéressante : 180 emplois avec une perspective de développement, doublement quasiment du nombre d'emplois. Vraisemblablement près de 400 emplois, on ne peut pas passer à côté de ça.

Et donc, ils sont intéressés par 10 000 m<sup>2</sup>, à peu près ; à mon sens ce sera un peu plus mais en tout cas ce n'est pas la totalité des 4,5 ha. Vous faites une critique de procédure en disant « écoutez, vous n'êtes pas obligés de faire l'enquête publique mais vous auriez dû parce que vous ne pouvez pas le même jour prôner la participation citoyenne ou le dialogue citoyen et deux secondes après ou à la fin de la séance du conseil municipal ne pas le faire ». Ecoutez, quand vous avez un terrain pollué, je suis désolé, et vous savez de quoi il s'agit, vous souffrez d'ailleurs presque dans votre chair des questions de pollution puisque vous êtes, avec votre autre casquette de responsable des ports en particulier au Conseil régional, confronté à cette question de la pollution des sols et vous savez ce qui nous en coûte en termes financiers, en termes de délai, etc... C'est vrai que dans cette affaire nous avons pris le parti, moi je l'assume, c'était décidé avant que je sois président, mais je l'assume et je crois que c'était la bonne décision, de considérer qu'on pouvait faire effectivement directement une inscription au titre des servitudes d'utilité publique et c'est le sens de cette délibération, c'est de considérer que nous acceptons l'arrêté du préfet tel qu'il a été proposé avec toute une série de servitudes concernant l'utilisation de ce sol et ainsi de gagner du temps. Excusez-moi, mais gagnez du temps... il paraît qu'on est très long, et bien là on veut gagner du temps. Et bien gagner du temps sur cette affaire pour effectivement permettre le transfert de cette activité parce qu'ils sont pressés. J'ai signé déjà comme président de la Communauté d'agglomération le protocole d'accord avec Precimecan. Vous savez quand il y a deux cents emplois à la clef tout de suite, plus deux cents à terme, moi je ne dis pas que je ne réfléchis pas mais je considère qu'il faut quand même se mettre au niveau aussi du calendrier de l'entreprise et en l'occurrence on ne le fait pas au détriment de l'environnement parce qu'on va dépolluer. On va dépolluer, vous n'avez pas dit le contraire d'ailleurs, j'ai apprécié le ton que vous employez là-dessus. On va dépolluer, cette dépollution on la fera et ensuite le plus tôt possible et avec la procédure qu'on suggère ici c'est l'objet de ce rapport, on ira bien plus vite que d'effectuer une enquête publique. Vous nous dites : « on aurait pu consulter les personnes » mais je ne dis pas que dans la ville tout le monde n'est pas intéressant mais pour dire qu'un terrain est pollué, il ne faut pas forcément faire du dialogue citoyen et pour trouver les solutions effectivement qui permettront de régler ces questions de dépollution, ça renvoie effectivement à des questions de techniciens. Quant à savoir quelle est la vocation de ce secteur, je vous ai déjà dit que l'enquête publique a eu lieu, c'était celle de notre plan local d'urbanisme : on a décidé ici même de considérer que ce terrain aurait une vocation encore industrielle, on avait dit sous réserve qu'il n'y ait pas de nuisances bien évidemment et c'est le cas avec Precimecan car ils fonctionnent comme vous le savez déjà à Bidart, sans qu'on ait le même problème. Alors voilà la réponse que je fais, M. Bergé.

M. Bergé : Il y a deux entrées parce que justement comme vous le savez je suis habitué à gérer des terrains et qui sont soumis à des enquêtes publiques. Je vous rappelle quand même que l'autre jour c'était pour une livraison de bois pour laquelle nous avons fait des enquêtes publiques et j'ai eu droit à des questions quand même très précises pour justifier pourquoi nous allions faire des livraisons de bois. On est quand même dans un registre un peu différent, c'est pour cela je pense qu'il faut apprécier le ton que nous utilisons aujourd'hui sur ce dossier. Quelque part je laisse une porte aussi de sortie parce que j'entends cette problématique de délai même si au regard de ce qu'on dit sur le dialogue citoyen et sur la démocratie participative, je ne sais pas si c'est le meilleur argument ; il y aurait des choses urgentes pour lesquelles il n'y a pas de dialogue participatif et il y a des choses moins urgentes pour lesquelles il y a du dialogue participatif. Je ne sais pas si c'est le meilleur débat. Par contre, on vous fait une proposition. C'est-à-dire même nous conseillers municipaux de Bayonne ne siégeant pas à l'Agglomération Côte Basque-Adour, nous n'avons pas reçu une information précise sur le dossier. Après mes questions, j'en ai reçu et honnêtement Mme Durruty, j'ai juste reçu la cartographie de l'arrêté préfectoral qui n'est pas très précis et pour suivre les dossiers des terrains....

Mme Durruty : Je vous ai proposé un rendez-vous avec le directeur du développement économique suite à votre intervention en plénière, plénière à laquelle je n'étais pas puisque j'étais à Bordeaux pour le label de ville internet. Donc là je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. Bergé : Et il a dû vous dire ce que je lui ai dit justement

Mme Durruty : Vous avez refusé le rendez-vous, ce qui m'a vraiment déçu.

M. Bergé : Alors ce n'était pas du tout que je ne voulais pas. C'est que j'ai dit que ce n'était pas la peine parce que je ne comptais pas polémiquer mais que par contre j'allais faire des demandes en conseil municipal. Donc je ne vous prends vraiment pas par surprise là-dessus en demandant que des documents soient mis à disposition en mairie par rapport à ça pour que le public puisse venir les consulter. S'il n'y a rien à cacher, si on est tous d'accord avec ce qu'on fait et si on veut faire preuve de pédagogie là-dessus, je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas de présentation et que la délégation citoyenne ne puisse pas se saisir de ces questions-là.

M. le Maire : Il n'y a pas de soucis M. Bergé là-dessus on est entrain de dire : on ne va pas rentrer là-dedans, on ne mélange pas les choses. L'enquête publique non, nous on est sur un autre registre, on peut discuter mais on veut aller vite donc c'est comme ça qu'on le propose. Et je répète ici, par rapport à la presse, que ça ne veut pas du tout dire qu'on fait l'impasse sur les questions de pollution puisqu'on les règle de toute façon.

Quant à la manière de faire du dialogue citoyen, on peut imaginer, parce que vous l'avez suggéré, on rassemble des éléments, j'entends, qui puissent être mis à disposition du public et ils le sont déjà à l'Agglo pour ce qui concerne le diagnostic et le rapport de la DREAL.

M. Salducci : Juste pour éclaircir les choses, au niveau de l'enquête d'utilité publique, il y a le code de l'environnement qui nous permet quand il n'y a qu'un propriétaire ou deux propriétaires et très peu de surface, de s'en passer. Donc c'est pour cette raison que ça nous arrange pour les délais et il faut que vous sachiez également que la dépollution de ce terrain est en cours.



M. le Maire : M. Bergé, rapide, Mme Durruty et on passe au vote.

M. Bergé : Juste pour faire une explication de vote. Oui c'est à disposition à l'Agglomération mais honnêtement il y a beaucoup de conseillers municipaux ici qui ont découvert le dossier en même temps que moi, en tout cas que ça passait à ce conseil municipal. Donc ça veut bien dire que c'est quand même un terrain bayonnais, qu'il n'y avait pas une circulation d'information ; je ne dis pas qu'elle est volontaire, entendez bien ce que je disais depuis le début dans mon intervention par rapport à ça. Pour dire que nous apportons notre soutien au projet, nous sommes prêts à voter cette délibération, donc ça veut dire que nous n'avons aucune suspicion par rapport au projet mais à condition que des dispositions spécifiques de partage avec la population et les élus soient mises à disposition, en mairie de Bayonne, puisque le terrain est sur le territoire de la commune de Bayonne. Donc voilà, ce n'est quand même pas très difficile à accepter le jour où on vote la création de la délégation citoyenne en conseil municipal à Bayonne.

Mme Durruty : Je voudrais simplement notamment m'adresser à M. Bergé pour lui dire que vous avez tout à fait évoqué une certaine dissonance dans le fait de voter le dialogue citoyen et le fait que vous pouvez regretter dans ce dossier, avec certes une forme tout à fait acceptable. Moi ce que je voudrais vous dire c'est que tout à l'heure vous avez, lors du rapport sur le PLUi, évoqué l'urgence économique dans laquelle nous sommes et dans l'intervention que vous venez de faire sur ce rapport vous avez dit que vous étiez favorable. Pour notre part nous sommes très enthousiastes et particulièrement enthousiastes à l'idée de pouvoir porter un tel projet sur notre territoire et tout particulièrement sur Bayonne. D'abord parce que vous le savez des projets économiques industriels aujourd'hui, il n'est pas si facile que ça d'en trouver et de les mener à bien et que toute opportunité doit être écoutée et travaillée avec beaucoup de motivation et d'engagement de chacun et c'est ce qui a été le cas, vous le savez très bien, notamment des techniciens et des élus que nous sommes sur ce dossier.

Moi je voudrais, puisque vous l'avez souligné, nous n'avons pas l'occasion de passer des rapports sur ce type de projet parce qu'ils passent à la Communauté d'agglomération, simplement souligner les trois enjeux qu'un tel dossier représente pour le développement économique de notre territoire. Le premier enjeu des enjeux qui sont partagés par la Région nous le savons, c'est celui de l'installation de la principale unité de production et du siège social d'une entreprise qui s'appelle Precimecan qui appartient à un groupe, le groupe Caromar sur notre territoire. A cette occasion, il nous est permis d'accompagner le développement de ce sous-traitant majeur de l'aéronautique puisque pour information, c'est un sous-traitant de première catégorie de l'aéronautique, notamment du groupe Airbus et il fabrique par exemple des pièces très complexes pour les portes des Airbus A330 et A320 Néo par exemple. Donc cet entreprise a créé 60 emplois depuis 2011, aujourd'hui ce sont 130 salariés qui travaillent à Izarbel et demain ce sont 180 emplois qui sont promis mais surtout 400 emplois à terme. Ca veut dire que la croissance en termes d'emploi est très, très importante.

Deuxièmement, vous l'avez dit tout à l'heure, ce sont des terrains industriels mais historiquement industriels, mais l'enjeu de réindustrialisation de nos sites industriels, il n'était pas gagné. Nous avons gagné une première étape même si certains étaient sceptiques avec Technocité, parce que là aussi pour ceux qui n'ont pas l'occasion d'aller régulièrement à Technocité, c'est vrai qu'aujourd'hui avec récemment Pika avec prochainement d'autres entreprises, il y a une véritable réussite et un véritable exploit quant à la réindustrialisation de notre ancien site de Sony et c'est ce que nous allons pouvoir réussir à faire aussi sur le site des fonderies de Mousserolles.

Donc c'est vrai qu'avec ce projet, ce que je tiens à souligner, c'est que ce sera pour nous aussi à Bayonne, l'opportunité de porter d'abord un projet d'usine du futur. A aujourd'hui, je pense que Matthieu Bergé le sait, je crois qu'il y en a 3 ou 4 sur notre grande agglomération et mais aussi de pouvoir accompagner une entreprise de taille intermédiaire, c'est-à-dire une entreprise dont la taille est de 250 à 1 000 salariés, donc c'est au-dessus d'une TPE/PME. Ces entreprises de taille industrielle, il y en a seulement 5 000 en France, elles représentent seulement 0,5 % des entreprises en France mais elles portent 25 % de l'emploi.

Donc Matthieu Bergé, je sais que nous partageons beaucoup un certain nombre de dossiers économiques parce que nos engagements respectifs nous amènent à travailler conjointement mais sincèrement vous m'avez un peu déçu en parlant d'être favorable à ce dossier. J'aurais aimé et nous aurions aimé vous entendre être particulièrement enthousiastes parce que vis-à-vis de notre population, ce qu'il faut c'est que nous soyons tout particulièrement enthousiastes.

M. le Maire : On a terminé sur ce dossier où on a dit... je vais demander parce qu'effectivement c'est votre demande, je ne l'ai pas perdu de vue, une formalisation qui pourrait se faire ici à la Ville et non pas à l'Agglo parce que vous savez qu'à l'Agglo il y a tous les éléments, l'Agglo elle est à Bayonne, le siège, avenue Foch, et donc si vous venez à l'avenue Foch vous trouverez ces éléments. Moi ça ne me pose pas de problème que de demander que ce dossier puisse venir ici pour pouvoir être mis à disposition et de demander à Florence Destin, parce que nous avons une démarche qui va dans ce sens, de voir quelle formule pourrait trouver... écoutez M. Bergé, ça ne pose pas de problème de principe. Cela dit, ça ne remet pas en cause le fait que nous vous demandons de voter le rapport ou de ne pas le voter c'est comme vous l'aurez décidé, mais maintenant il faut qu'on tranche.

M. Bergé : Au regard de votre réponse, nous allons le voter, donc nous sommes totalement cohérents. Maintenant j'espère qu'également dans les dossiers que je dois porter sur le territoire, vous serez en capacité d'arriver à bon port avec moi.

M. le Maire : Très bien. Absentions ? M. Iriart.

M. Iriart : Nous allons voter pour ce rapport, c'était notre intention. Moi j'ai surtout entendu dans les propos de Matthieu Bergé, la volonté de disposer d'éléments pour mieux accompagner auprès des citoyens un sujet compliqué. Donc la finalisation économique de ce projet à mon avis est fondamentale, nous y souscrivons et sur la base de votre synthèse, je pense qu'on peut le voter sans soucis.

M. le Maire : Florence Destin a de plus en plus de dossiers qui s'amoncellent sur ces épaules parce qu'il y en a 5 ou 6 déjà.

On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité, c'est parfait.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **45. Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions par la Ville.**

M. Salducci : Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes de subventions déposées par les propriétaires. Le tableau présenté en note explicative de synthèse précise les subventions individuelles à apporter. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions pour un total de 90 750,37 €, induisant un montant total de travaux de 2 896 931,10 € et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires avec les propriétaires.

Ca n'intéresse pas beaucoup de monde.

M. le Maire : C'est le dernier rapport, c'est pour ça. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

Je vous rappelle pour ceux qui ne le savent pas que le prochain conseil municipal est le 9 avril 17h30, et la préparatoire le 31 mars 18h.

Vous êtes attendus à côté mes chers collègues, merci pour votre participation.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**

*La séance est levée à 21h10.*

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 12 février 2015.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**